

UNIVALOM

UVE - route de Grasse - BP 63 - 06 602 ANTIBES **1** : 04.93.65.48.07 - **1** : 04.93.95.81.78

www.univalom.fr - contact@univalom.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS

ANNEE 2010

Collectivités membres:

- Le Cannet,
- Mandelieu-la-Napoule,
- Mougins,
- Théoule-sur-Mer,
- Et la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis : Antibes, Bar-sur-Loup, Biot, Caussols, Châteauneuf, la Colle sur Loup, Courmes, Gourdon, Opio, Roquefort les pins, Le Rouret, Saint-Paul, Tourrettes sur Loup, Valbonne, Vallauris et Villeneuve-Loubet.

Le document comporte des pages numérotées de 1 à 80.

Etabli en application des articles L.2224-5 et L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 2000.404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I - SYNTHESE	4
II - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT	11
PREAMBULE	12
ORGANISATION ET COMPETENCES D'UNIVALOM	
UNIVALOM : LES ELUS ET LE PERSONNEL	
LES COMPETENCES : TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DMA	14
POPULATION DESSERVIE	15
LE TERRITOIRE D'UNI√ALOM	
III- LES ACTIONS D'UNIVALOM EN 2010	16
LES ACTIONS D'AMELIORATION D'UNIVALOM	17
LES ACTIONS DE COMMUNICATION	18
IV- LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	20
LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT	21
LES DIFFERENTS MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT	22
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	22
LES RECYCLABLES	24
LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES (EMR)	
LE VERRE	
LES JOURNAUX MAGAZINES (JMR)	
BILAN ORDURES MENAGERES	
DECHETERIES	
BILAN DECHETERIES	
LA REGIE DE TRANSPORT	
V. BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER	
VI. BILAN ET PERSPECTIVES	37
VII. TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL	41
ANNEXES	48
ANNEXE I : BILAN DES FLUX DE DECHETS EN 2010	49
DEVENIR DES DECHETS 2010	50
ANNEXE II : BILAN FINANCIER DES FLUX DE DECHETS EN 2010	50
EVOLUTION FINANCIERE	51
ANNEXE III : BILAN FINANCIER ET QUANTITAIF DES FLUX DE DECHE	TS EN
2010	
ANNEXE IV: TARIF UNIVALOM 2010	
ANNEXE V : EVACUATION EN REGIE	
ANNEXE VI : LA POPULATION D'UNIVALOM	
ANNEXE VII : DONNEES OMR	56
ANNEXE VIII : FICHE D'IDENTITE DE L'UNITE DE VALORISATION	
ENERGETIQUE	
ANNEXE IX: LA TGAP	
ANNEXE X : DONNEES EMR	
ANNEXE XI : ECO-EMBALLAGES	
LE CONTRAT UNIVALOM / ECO-EMBALLAGES	
ANNEXE XII : DONNEES VERRE	64

ANNEXE XIII : DONNEES JMR	64
ANNEXE XIV: DONNEES 2010 DECHETS HORS OM	65
EVOLUTION DES TONNAGES HORS OM	66
DONNEES DECHETS VERTS	66
DONNEES GRAVATS	68
DONNEES ENCOMBRANTS NON METALLIQUES	70
DONNEES BOIS	
DONNEES FERRAILLES	
DONNEES DEEE	
DONNEES CARTONS	
DONNEES DDM	77
ANNEXE XV : BILAN FINANCIER DES FLUX DES DECHETS EN 2010	79

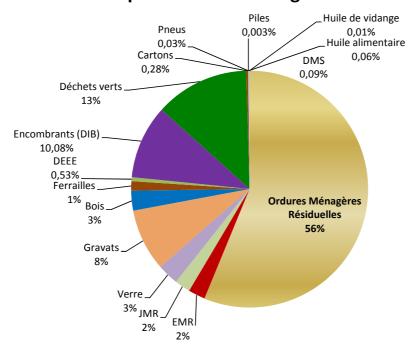
I - SYNTHESE

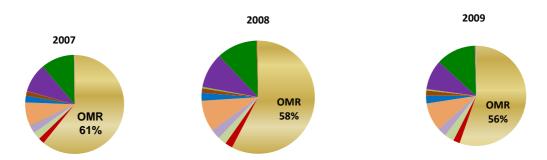
Ce chapitre présente une synthèse quantitative, qualitative et financière de l'activité d'UNIVALOM pour l'exercice 2010.

En 2010, le gisement global de déchets sur l'aire d'UNIVALOM a augmenté d'environ 2% par rapport à 2009 pour revenir à son niveau de 2008. Le tonnage total traité par UNIVALOM en 2010 s'élève à 230 129 tonnes, la proportion d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est stable à 56%.

On observe un changement de répartition des flux : les OMR représentent maintenant 56% du gisement contre 64% en 2006 et 61% en 2007. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation pour partie des « gros » gisements comme le montre l'annexe I.

Répartition des tonnages traités en 2010

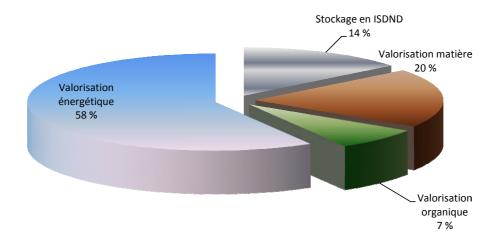




 $\label{eq:comment} \mbox{Comme en 2009, la totalité du gisement OMR d'UNIVALOM a été incinérée dans l'UVE.}$

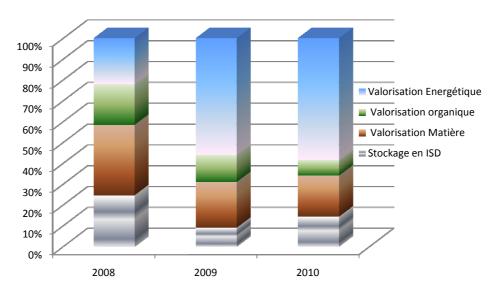
En 2010, la répartition des modes de traitement montre la part importante de la valorisation énergétique (58%). En effet, d'autres déchets que les OMR sont valorisés énergétiquement : les huiles alimentaires et de vidange, une partie des encombrants,...

Devenir des déchets traités par UNIVALOM EN 2010



Le graphique ci-dessus met en évidence la valorisation de plus de 80% des déchets traités en 2010 (cf. <u>Annexe I</u>).

Evolution du devenir des déchets traités

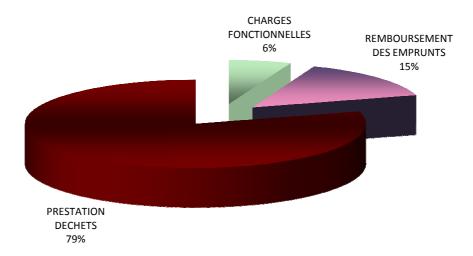


Depuis la réalisation des travaux de modernisation de l'usine d'incinération d'UNIVALOM, nous notons une progression de la part valorisation énergétique aux dépens de

l'enfouissement. En 2010, nous notons une diminution de la valorisation organique liée au taux de refus de la filière compostage de déchets verts.

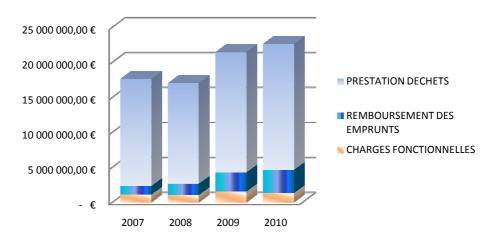
Sur le plan économique, le montant total des dépenses de fonctionnement pour UNIVALOM s'est élevé à 22 849 525,20€HT, en augmentation de 5% par rapport à 2009. Entre 2009 et 2010, nous observons une diminution de 13% des frais de fonctionnement de la structure (moyens humains et matériels, assurances, frais d'études, fluides, ...), baisse liée à la disparition de la taxe professionnelle qu'UNIVALOM est engagé à payer pour VALOMED (conformément au CPPP). Pour les exercices 2007, 2008 et 2009, cette taxe s'élevait à un peu moins de 500 000€ HT réglée en 2009. De plus, le remboursement des emprunts a augmenté de près de 20% du fait des charges contractuelles financières du CPPP (remboursement de l'investissement du partenaire) (cf. Annexe II).

Répartition des coûts 2010



La répartition des coûts 2010 est similaire à celle des années précédentes. Le graphe ci-après retrace l'évolution des coûts de 2007 à 2010 :

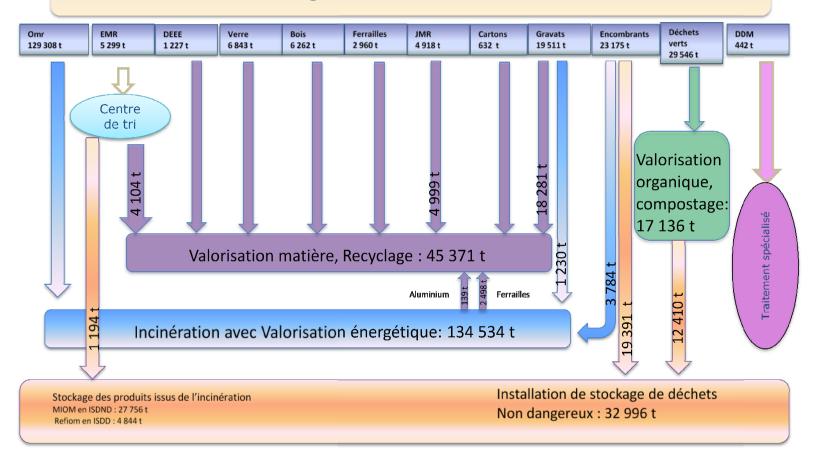
Evolution des coûts de 2007 à 2010



L'augmentation constatée en 2009 et 2010 du remboursement d'emprunt est liée au déblocage de la totalité des emprunts UNIVALOM, des travaux de modernisation de l'UVE ainsi qu'au remboursement de l'investissement du partenaire VALOMED, tel que prévu dans le contrat de Partenariat Public Privé.

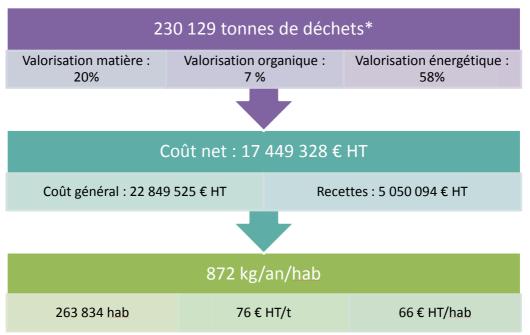
SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS D'UNIVALOM

Déchets ménagers et assimilés : 230 129 tonnes



Il est à noter que pour l'ensemble des données 2010, les populations prises en considération sont les populations légales 2008 (données INSEE); pour 2009, les populations prises en considération sont celles de 2007, pour les données 2008, celles de 2006, contrairement aux années précédentes qui tenaient compte des données 1999.

Le tableau ci-dessous représente une synthèse des principales valeurs caractéristiques d'UNIVALOM en 2010 (les données ne tiennent pas compte du tonnage et des coûts liés au traitement des OMR de Mouans-Sartoux, ni des apports extérieurs) : *Cf. Données <u>Annexe III.</u>*



^{*}Tous déchets confondus

Nota Bene: le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets et le remboursement des emprunts sans tenir compte des dépenses liées aux apports du SIVADES. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution n'est prise en compte dans les recettes).

II - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

PREAMBULE

Créé en 1965, le S.I.D.O.M., Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères, regroupait les communes d'Antibes, Biot, Cannes, Le Cannet, Mougins, Vallauris.

Par la suite, les communes de Mouans-Sartoux, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer adhèreront au syndicat tandis que Cannes en sortira.

Les compétences initiales du S.I.D.O.M. étaient la création, l'exploitation d'un dépôt de déchets urbains et l'étude pour l'implantation et la création d'une usine d'incinération ou de traitement des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par arrêté du 8 Janvier 2004, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a constitué le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés entre les villes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (composée de 16 communes).

Cet arrêté précise les compétences qui échoient à UNIVALOM :

- Traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) issus de ses collectivités ;
- Transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement ;
- De plus, il exerce ses compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :
 - o centres de tri,
 - o quais de transfert,
 - o transport depuis les quais jusqu'aux installations de traitement,
 - o équipements de traitement et valorisation des DMA.

UNIVALOM incinère des déchets du SIVADES au titre d'un droit qui lui vient de MOUANS-SARTOUX comme propriétaire indivis de l'UVE.

C'est en 2009, par arrêté préfectoral en date du 17 décembre, que le syndicat a changé de nom pour devenir UNIVALOM, Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers dont le siège social est l'Unité de Valorisation Energétique, route de Grasse à Antibes.

Le présent document constitue le rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public de traitement des déchets ménagers du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la collectivité en deux étapes :

- une **présentation générale** du syndicat mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques);
- un bilan global de l'activité "déchets" rappelant les flux, complété par un descriptif de chaque service sur le double plan technique et économique.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

ORGANISATION ET COMPETENCES D'UNIVALOM

UNIVALOM: LES ELUS ET LE PERSONNEL

LE CONSEIL SYNDICAL		
Communauté d'Agglomération de Sophia -Antipolis	10	délégués
Le Cannet	4	délégués
Mandelieu-la-Napoule	2	délégués
Mougins	2	délégués
Théoule-sur-Mer	2	délégués
TOTAL	20	délégués

LE BUREAU 2009		
Présidente	Mme BALDEN	
Vice-président	M. BERTHELOT	
Vice-président	M. BERSANI	
Vice-président	M. DULBECCO	
Vice-président	M. GUMIEL	
Vice-président	M. MELE	
Vice-président	M. RUSSO	

A chaque exercice, le conseil syndical vote les tarifs appliqués aux collectivités. (cf. <u>Annexe IV</u>)

LE PERSONNEL		
Type d'emploi	Domaine	Nombre
Agent de la fonction publique	Administratif	5
Agent de la fonction publique	Technique	7
Chargé de mission	Administratif	2
Chargé de mission	Technique	1

LES COMPETENCES: TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DMA

Statutairement, UNIVALOM n'a pas la compétence collecte.

Chaque collectivité a son propre mode d'organisation de collecte. Celui-ci est fortement lié au contexte local d'où la présence d'un grand nombre de schémas de collecte sur le seul territoire d'UNIVALOM.

L'exploitation des déchèteries demeure de la compétence des collectivités membres, le syndicat assurant ses compétences « en bas de quai ».

Le transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement est effectué par le syndicat, par catégorie de déchets :

- via la régie de transport (cf. chapitre III et <u>Annexe V</u>),
- grâce à des marchés publics de prestations de services.

La collecte sélective des emballages ménagers et des journaux magazines est effective sur l'ensemble du territoire. Les modes de collecte de ces gisements diffèrent d'une collectivité à l'autre, d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre.

Toutefois, il existe une constante : la collecte du verre des ménages en Point d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire.

Il y a 7 déchèteries sur l'aire d'UNIVALOM situées sur les communes du Cannet et de Mougins, d'une part et sur Antibes, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne et Vallauris (CASA), d'autre part. Ces sites apparaissent sur la carte du Territoire d'UNIVALOM.

Ce rapport fera donc état du traitement des déchets collectés sur l'ensemble de son territoire :

- les déchets ménagers :
 - ordures ménagères,

et:

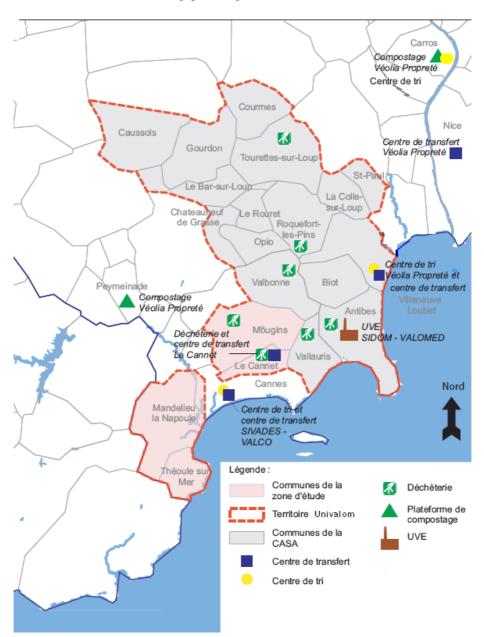
- emballages ménagers recyclables,
- ♦ les journaux magazines,
- et le verre.

- les déchets issus des déchèteries :
 - ♦ les encombrants,
 - ♦ les déchets verts,
 - ♦ les déchets bois,
 - les gravats propres,
 - ♦ les gravats sales,
 - les déchets d'équipements électriques et électroniques,
 - ♦ les ferrailles,
 - ♦ les cartons,
 - ♦ les Déchets Ménagers Spéciaux,
 - les huiles minérales,
 - ♦ les huiles végétales,
 - les pneus,
 - les batteries,
 - les piles,
 - et les bouteilles de Gaz.

POPULATION DESSERVIE

La population du territoire d'UNIVALOM s'élève à **263 834 habitants**, données INSEE recensement 2008, soit une augmentation d'à peine 0,20% par rapport aux données du rapport annuel 2009 qui prenait en référence la population légale du recensement 2007 (cf. <u>Annexe VI</u>).

LE TERRITOIRE D'UNIVALOM



Le territoire d'UNIVALOM est doté d'une unité importante de traitement de déchets ménagers et assimilés : l'UVE syndicale située à Antibes/Vallauris.

III- LES ACTIONS D'UNIVALOM EN 2010

LES ACTIONS D'AMELIORATION D'UNIVALOM

Le tableau ci-dessous liste les actions fortes d'UNIVALOM en 2010.

	UNIVALOM / ACTIONS FORTES 2010
N° de l'action	Intitulé de l'action
1	Lancement d'un marché expérimental de service pour la préparation et l'utilisation de déchets encombrants en remplacement de combustible fossile
2	Opération pilote pour la préparation et le transport de déchets encombrants en vue de leur incinération à l'UVE
3	Déménagement dans les nouveaux locaux d'UNIVALOM
4	Fin de l'étude d'optimisation de la collecte sélective
5	Candidature site pilote d'éco-emballages pour l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages ménagers
6	Lancement d'un appel d'offres pour la préparation et l'utilisation des déchets encombrants en remplacement de combustible fossile
7	Visite d'un centre de compostage collectif à Digne les Bains avec les acteurs du milieu associatif du quartier des Semboules (Antibes)
8	Encadrement des visites de l'UVE

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

UNIVALOM/ ACTIONS DE COMMUNICATION 2010			
N° de l'action	Nom de la commune	Intitulé de l'action	Coût HT
1	Le Cannet	Semaine du développement durable	8 100,00 €
	Mandelieu		7 817,40 €
	Le Cannet		44 180,00 €
3	Mougins	Sensibilisation au tri (opération en porte à porte)	29 920,00 €
	Mandelieu		24 900,00 €
4	Cannet	Action auprès des jeunes (animation école primaire des	
-	cumet	Mirandoles)	1 680,00 €
5	Mandelieu	Journée nouveaux arrivants	8 470,00 €
	Mandelieu	Tournée des plages + journée sans voiture + nettoyage de	
6	manaenea	printemps	33 540,00 €
7	Le Cannet	Nettoyage de printemps	5 900,00 €
8	Mougins	Article sur le tri dans le journal communal	1 200,00 €
9	Mougins	Calendrier de fin d'année	5 600,00 €
10			
10	Le Cannet	Divers outils de communication	9 450,00 €
4.4	LINID (AL ONA	Cuivi de seus désiration	47.000.00.0
11	UNIVALOM	Suivi de caractérisation	17 980,00 €
12	LININ/ALONA	Diletage campagne de communication	5 500 00 6
12	UNIVALOM	Pilotage campagne de communication	5 500,00 €
13	110110/01/00/4	Formation recycles CMC	1,000,00,0
13	UNIVALOM	Formation recyclage DMS	1 000,00 €
14	UNIVALOM	Visite plateforme de compostage	250.00.6
14	UNIVALUIVI	visite piaterornie de compostage	350,00 €
15	UNIVALOM	Rapport annuel 2009	9 680,00 €
13	ONIVALOW	napport affiliaet 2005	₹ 000,00 €
		TOTAL	245 267 40 6
		TOTAL	215 267,40 €

UNIVALOM n'ayant pas la compétence de la collecte, la communication générale sur les divers dispositifs de collecte (ex : OMR, déchèteries) demeure du ressort des collectivités membres.

Cependant, concernant la collecte des EMR, le geste de tri du contribuable constitue la première opération de traitement de ces déchets. UNIVALOM est titulaire du contrat ECO-EMBALLAGES pour les 4 communes (Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et

Théoule-sur-Mer), la CASA ayant souhaité être titulaire de ce contrat pour les communes de son territoire. C'est pourquoi, les actions de communication destinées à informer, sensibiliser les différents acteurs du tri des EMR concernent essentiellement les communes sus nommées.

Les actions de formation destinées aux agents de déchèteries (tri des DMS) ainsi que le rapport annuel concernent l'ensemble du territoire syndical.

En 2010, le syndicat UNIVALOM a organisé une session de formation « recyclage DMS » pour les agents de déchèteries déjà formés au tri de ces déchets. Cette formation s'est déroulée dans les locaux de LABO SERVICES (prestataire en charge du transport et du traitement de ces déchets) dans leur centre de réception et de tri à GIVORS (69).

Cette année, 36 visites de l'UVE ont eu lieu : 25 visites généralistes (scolaires, personnels des collectivités membres,...), 9 visites d'élus (Le Cannet, Mougins, et autres établissements....) et 2 visites du groupe VEOLIA.

IV- LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT

	LUCALISATION DES UN	TES DE TIMATTEMEN	
Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	Type de contrat
Ordures ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, ANTIBES (06)	incinération avec valorisation énergétique	Propriété du syndicat, exploitée par le cocontractant CPPP, VALOMED
EMR	Centre de Tri VALCO, CANNES (06)	Tri et Recyclage	Contrat Eco- Emballages
JMR	Centre de tri VEOLIA PROPRETE, CARROS (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Verre	O-I MANUFACTURING, Verreries de LAVILLEDIEU (07), VERGEZE (30) ou BEZIERS (34)	Tri et Recyclage	Contrat Eco- Emballages
Gravats propres	ISDI SITA SUD, LA GAUDE (06)	Stockage et Remblai	Marché public
Gravats sales	Centre de tri PROVENCE RECYCLAGE, ISTRES (13)	Tri, Recyclage et revente en granulats	Marché public
Bois	VALECOBOIS, ANTIBES (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Ferrailles	Société PIZZORNO - DRAGUIGNAN (83)	Recyclage	Marché public
DEEE	ECO SYSTEMES	Tri et recyclage	Contrat OCAD3E
Encombrants	ISDND VALSUD SEPTEMES LES VALLONS (13) Cimenterie LA GRAVE DE PEILLE (06)	Enfouissement Co-incinération	CPPP Marché public
Déchets verts	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETE CARROS & PEYMEINADE (06) et SIGNES (83)	Compostage	СРРР
Cartons	Centre de tri VEOLIA PROPRETE VILLENEUVE-LOUBET (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Pneus	Centre de tri VEOLIA PROPRETE, VILLENEUVE- LOUBET (06)	Tri, Rechapage, Réutilisation et Valorisation	Marché public
Batteries	OREDUI, GRASSE (06)	Recyclage	Marché public
Piles	COREPILE	Recyclage	Convention COREPILE
Huile alimentaire	OREDUI, GRASSE (06)	Valorisation	Marché public
DMS	Société LABO SERVICES, GIVORS (69)	Tri, Conditionnement, Traitement, Recyclage	Marché public
Huile de vidange	OREDUI, GRASSE (06)	Co-incinération	Opération Vidange propre (ADEME)
Bouteilles de Gaz	Société PIZZORNO - DRAGUIGNAN (83)	tri et recyclage	Marché public

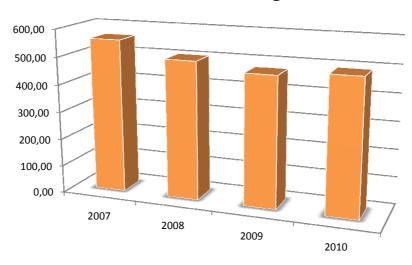
LES DIFFERENTS MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

En 2010, UNIVALOM a traité **129 308,69 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** (cf. Annexe VII) en plus des 25 095,59 tonnes d'OMR extérieures.

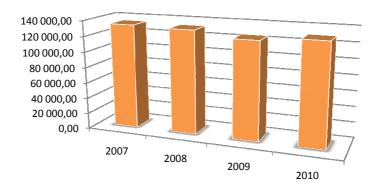
Le gisement d'UNIVALOM se situe autour d'un ratio de **490 Kg/an/hab**, 25% au dessus du gisement national de 391 kg/an/hab (données ADEME 2008).

Evolution des OMR en kg/an/hab



Le graphe ci-dessus montre une tendance globale à la diminution du gisement OMR. La chute entre 2007 et 2008 s'explique par le changement de référence « INSEE population légale », 2007 est basée sur la population du recensement 1999 tandis que 2008 est basée sur les données 2006. Il est à noter que 2009 reste une année de « crise » et n'est pas représentative ; le gisement de l'année 2010 reste en deçà de celui de 2008 comme le montre le graphe ci-dessous.

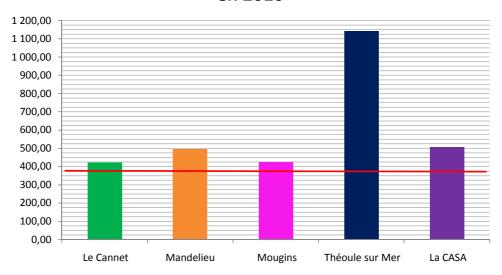
Evolution du tonnage d'OMR sur l'aire d'UNIVALOM



Depuis 2008, les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire d'UNIVALOM connaissent une seule sorte de traitement, l'incinération sur l'usine d'Antibes avec valorisation énergétique (depuis le 22 septembre 2008 - cf. fiche d'identité en <u>Annexe VIII</u>). Il est à noter qu'UNIVALOM gère également le traitement d'une partie des OMR du SIVADES (convention de traitement UNIVALOM / SIVADES).

Pour information, le traitement par incinération est soumis à TGAP dont la grille tarifaire et évolutive est en <u>Annexe IX</u>, l'UVE d'UNIVALOM bénéficie de la modulation la plus favorable : 2€ HT/t.

Répartition du gisement OMR en kg/an/hab en 2010

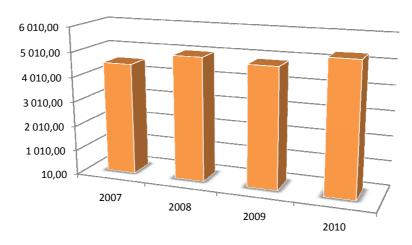


Le graphe ci-dessus met en évidence l'impact du tourisme sur la production de déchets notamment de Théoule sur Mer. La moyenne nationale est indiquée sur le graphique par un trait rouge.

LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES (EMR)

En 2010, UNIVALOM a traité **5 299,04 tonnes d'emballages ménagers recyclables**. Ce gisement en augmentation depuis 2005, semble « exploser » cette année (cf. <u>Annexe X</u>) pour un ratio de **20 kg/an/hab** (hors emballages verre).

Evolution du tonnage d'EMR sur l'aire d'UNIVALOM



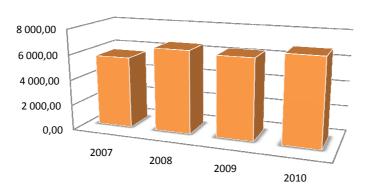
Ce graphique met en évidence une reprise de cette collecte.

Un rappel sur les contrats Eco-Emballages du territoire d'UNIVALOM et les données spécifiques au contrat syndical sont en <u>Annexe XI</u>.

LE VERRE

En 2010, UNIVALOM a traité 6 843,47 tonnes de verre (cf. Annexe XII).

Evolution du tonnage du verre sur l'aire d'UNIVALOM



Il s'agit aussi bien du verre collecté en porte à porte et en déchèterie que des points d'apport volontaire destinés aux particuliers.

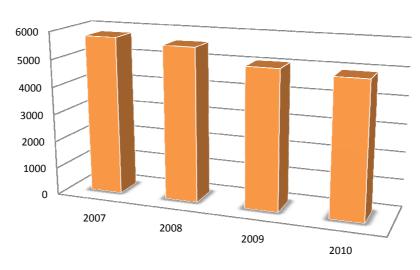
Le verre est acheminé au quai de transfert de Sud Est Assainissement Services à Nice Saint-Isidore pour être envoyé vers les filières du verre définies dans les contrats Eco-Emballages respectifs d'UNIVALOM et de la CASA.

LES JOURNAUX MAGAZINES (JMR)

Les journaux-magazines sont triés sur le centre de Sud Est Assainissement à CARROS, qui assure également l'élimination des refus et l'orientation des matériaux vers les filières de recyclage.

En 2010, UNIVALOM a traité 4 918,53 tonnes de JMR (cf. Annexe XIII).

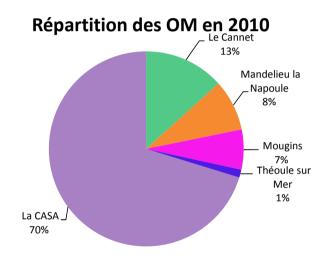
Evolution du tonnage des journaux magazines sur l'aire d'UNIVALOM



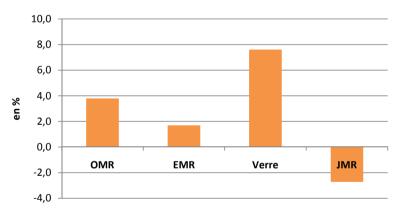
BILAN ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères (OM) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages ménagers recyclables (EMR), le verre et les journaux magazines revues (JMR).

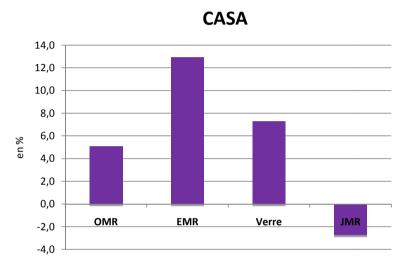
La répartition du gisement d'OM pour chaque collectivité ainsi qu'une évolution 2009/2010 des 4 flux qui constituent les OM vous est présentée :

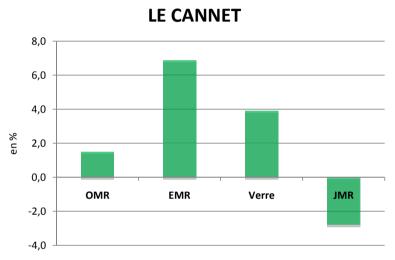


UNIVALOM : Evolution 2009/2010 des flux d'OM en %

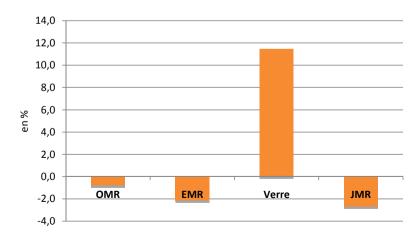


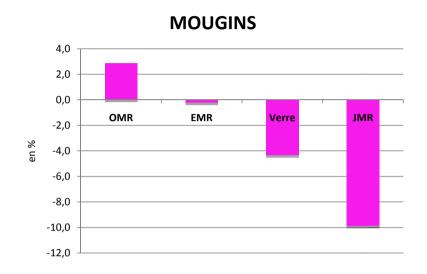
EVOLUTION DES FLUX D'OM SUR CHAQUE COLLECTIVITE MEMBRE ENTRE 2009 ET 2010 (en %)

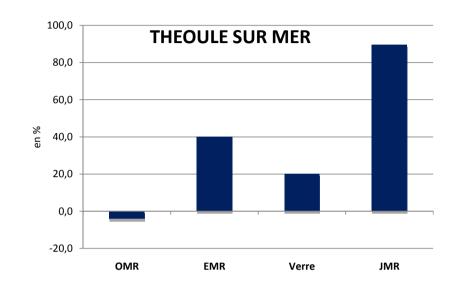




MANDELIEU LA NAPOULE







OMR : la tendance générale sur le territoire d'UNIVALOM semble à la hausse avec une légère diminution sur les communes les plus touristiques. Il s'agit d'une reprise de la consommation avec un retour au niveau de 2008.

EMR: nous ne pouvons émettre aucune généralité; chaque collectivité a sa propre évolution (selon ses actions de communication, l'évolution de son dispositif de collecte, ...).

Verre: la tendance générale sur le territoire d'UNIVALOM est à la hausse sauf sur Mougins dont la collecte du verre des restaurateurs influe sur son gisement. Cette baisse coïncide avec le flux touristique.

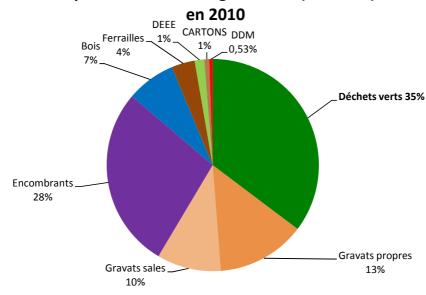
JMR: comme au niveau national, la tendance générale sur le territoire d'UNIVALOM est à la baisse avec une exception sur Théoule. La hausse des flux collectés en PAV sur Théoule semble corrélée avec la mise en place d'un nouveau marché de collecte en 2010.

DECHETERIES

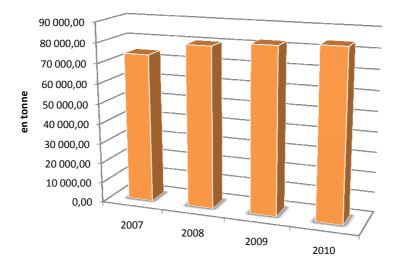
Dans leur grande majorité, ces déchets sont collectés sur les 7 déchèteries du territoire. Toutefois, certains déchets sont collectés en direct par les collectivités membres avant d'être orientés sur les sites de traitement ou de transfert du syndicat, comme par exemple les collectes porte à porte de la CASA de végétaux ou encore la collecte porte à porte du verre sur Mandelieu-la-Napoule. Parallèlement, d'autres déchets sont collectés et stockés par les services communaux de propreté sur leurs entrepôts ou sites communaux.

Dans ce chapitre nous parlerons uniquement des déchets hors Ordures Ménagères (OM).

Répartition des tonnages traités (hors OM)

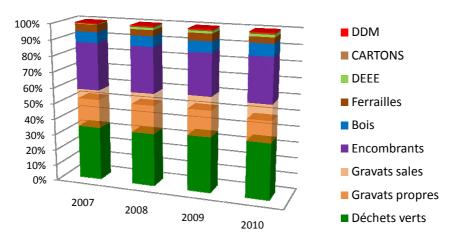


En 2010, un peu moins de 84 000 tonnes de ces déchets ont été collectées sur le territoire d'UNIVALOM (83 759,93t). Le graphe ci-dessous montre l'évolution de ces collectes.



La répartition entre les différentes filières est également constante (**les données détaillées et globales sont en** <u>Annexe XIV</u>).

Evolution de la répartition du gisement des déchets hors OM de 2007 à 2010

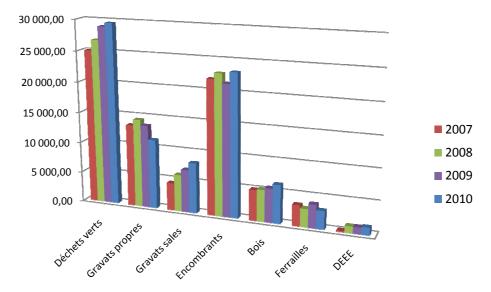


Depuis 2008, ce gisement de déchets tend à se stabiliser. Toutefois, des évolutions en 2010 dans la répartition de ses composants sont notables :

- une diminution de 5% du gisement de gravats mais une proportion grandissante de gravats sales (+17%) au détriment des gravats propres (-17%);
- une augmentation des encombrants d'environ 8% soit un retour au niveau de 2008 ;
- une hausse de 13% des DEEE qui montre une appropriation de la filière par les usagers des déchèteries ;
- un retour du gisement ferrailles à son niveau de 2008 (-22%);
- une continuité dans la croissance des filières DDM de DMS (+23%) et pneus (+20%).

Il est à noter que l'augmentation des filières gravats sales, DMS et pneus a une incidence financière sur le coût de traitement global des déchets.

Evolution du gisement des déchets hors OM de 2007 à 2010



Nous notons également que le gisement de DEEE dépasse le gisement national 2010 (4,1kg/an/hab) avec 4,7 kg/an/hab.

NOUVEAUTES 2010:

- Une filière d'évacuation et traitement **des bouteilles de gaz** a été pérennisée par la mise en place d'un marché : 2 991 bouteilles évacuées.
- En 2010, des opérations pilote ont été menées sur les encombrants suite aux résultats de l'étude de caractérisation réalisée en 2009 sur ce gisement. Il s'agit :
- D'une opération co-incinération: les encombrants (1 690,65 t) ont été triés sur le centre de tri de SIBUET ENVIRONNEMENT (74). Une fois la partie valorisable retirée (ferrailles, DEEE, bois, gravats), ils ont été broyés pour être utilisés en Combustible Solide de Récupération (CSR) par la cimenterie VICAT de La Grave de Peille (06) en remplacement de coke de pétrole provenant du Golfe du Mexique. Le CSR ainsi produit correspond bien au cahier des charges du cimentier pour approvisionnement en combustible. La mise en place de cette filière est donc envisageable sur notre département, toutefois actuellement aucun centre de préparation de CSR n'existe dans les Alpes-Maritimes.
- **D'une opération incinération**: cette fois-ci les encombrants (2 093,60t) ont été triés sur le centre de tri de SEA à Villeneuve Loubet. Après retrait de la partie valorisable, ils ont été broyés pour être incinérés dans l'UVE d'UNIVALOM. Cette opération a permis de constater que l'incinération de ces encombrants n'altérait pas la qualité des fumées.

Ces deux opérations ont permis d'envisager une alternative à l'enfouissement en ISDND dans les Bouches du Rhône pour les encombrants d'UNIVALOM. A l'issue des résultats de ces études, le conseil syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour la mise en place de la filière CSR, préférant conserver l'UVE pour l'incinération des OMR issues du département.

BILAN DECHETERIES

Le schéma ci-dessous reprend les différentes filières des déchets collectés en déchèterie pour l'année 2010 :

Déchèteries et

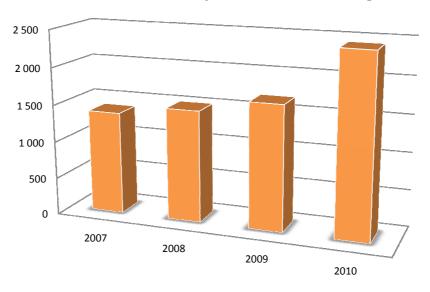
traitement • 17 136 t valorisées sur les plateformes de **Déchets Verts** compostage • 12 410 t de refus enfouies en ISDND • 19 391 t enfouies en ISDND **Encombrants** • 1 690 t co-incinérées en cimenterie • 2 093 t incinérées en UVE • 8 281 t valorisées matière **Gravats** • 1 230 t co-incinérées Bois • 6 262 t recyclées en panneaux de particules **Ferrailles** • 2 960 t recyclées en fonderies DEEE • 1 227 t recyclées **CARTONS** • 632 t recyclées **DMS** • 216 t triées et traitées spécifiquement • 134 t valorisées en biocarburant • 65 t valorisées • 19 t incinérées avec valorisation énergétique • 6 t recyclées Bouteilles de gaz • 2 991 bouteilles recyclées

LA REGIE DE TRANSPORT

La régie de transport d'UNIVALOM, dotée de 4 agents techniques conducteurs poids lourds et de 4 camions de 26 tonnes équipés de bras ampliroll, assure une partie des évacuations à partir des déchèteries ou des points désignés par les collectivités (cf. Annexe V).

En 2010, la régie a effectué 2 425 évacuations et transporté plus de 15 000 tonnes.





Ce graphique montre une évolution croissante du nombre de rotations effectuées en régie depuis 2007, avec une nette progression en 2010 corrélée :

- à l'embauche d'un 4 eme agent début 2010
- à l'expérimentation CSR nécessitant une grande réactivité locale au vu du transport en semi remorque vers la Savoie.

Début 2011, les premiers résultats de l'étude des coûts de la régie de transport vous sont présentés ci-dessous :

	Fonctionnement + Investissement	Coût en € HT
	Charges de personnel et frais assimilés	183 532,79 €
EVACUATION REGIE	Charges à caractère général	120 611,80 €
	Amortissement du matériel	58 456,70 €
	Total	362 601,29 €

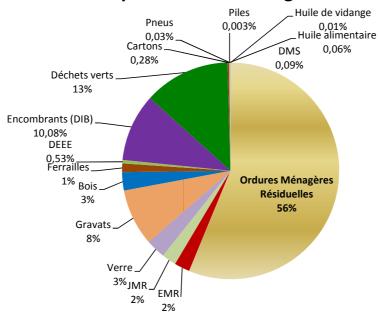
Coût en € HT de la régie	362 601,29€
km parcouru par la régie en 2010	273 199
coût par km	1,33 €
tonnes transportées par la régie en 2010	15276,08
coût par tonne	23,74 €
nombre de rotations réalisées en 2010	2425
coût par rotation	149,53 €
nombre d'habitants (rec. Insee 2008)	263834
coût par habitant	1,37 €
Total litre	42818,36
coût /litre consommé	8,47 €
heures d'activité de la régie	6565
coût/heures d'activité	55,23 €

Il est à noter que le kilométrage tient compte du réel effectué en 2010 y compris les trajets liés à l'entretien du matériel.

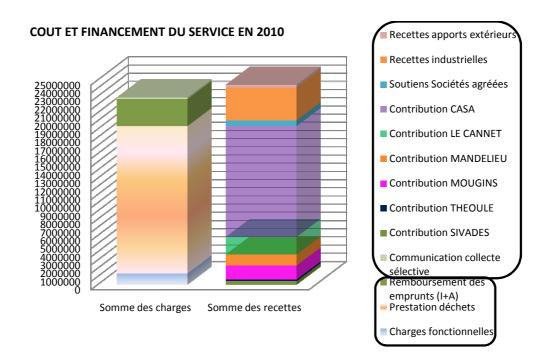
V. BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER

Le bilan des flux de déchets est en <u>Annexe I</u>. Le graphe ci-dessous synthétise les différents flux des **230 129 tonnes** traitées par UNIVALOM.

Répartition des tonnages traités en 2010



Le bilan des coûts 2010 est en <u>Annexe XV</u>. Le graphe ci-dessous représente la répartition des coûts.



VI. BILAN ET PERSPECTIVES

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers a été approuvé le 20 décembre 2010 par l'assemblée départementale, il traduit à notre niveau les Directives Européennes ainsi que les lois Grenelle.

Les projets et les réalisations d'UNIVALOM s'inscrivent dans une volonté très affirmée de respecter ces textes.

Valorisation des encombrants :

Les déchets communément appelés « encombrants » collectés sur l'aire de compétence d'UNIVALOM étaient traités par enfouissement à Septèmes les Vallons dans le cadre d'une option du Contrat de Partenariat Public Privé. Afin de trouver des modes de traitement alternatifs avec une réelle valorisation, UNIVALOM a décidé d'expérimenter deux modes de traitement :

- ➤ Un premier marché expérimental de préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR) a permis de traiter 1700 tonnes de déchets. Ce produit obtenu après un passage sur une chaine de tri et un broyage très fin peut servir en substitution de combustible fossile. Des analyses ont été réalisées sur le produit fini (annexe 1), le CSR obtenu était de bonne qualité au regard de la norme Française et des exigences des utilisateurs.
- Parallèlement, une autre expérimentation a été menée. Après avoir été triés, nos déchets « encombrants » ont été grossièrement broyés et brulés dans notre U.V.E. Des tests ont montré qu'il était possible d'incinérer ces déchets dans le respect le plus total de la réglementation sur les rejets atmosphériques de notre usine.

Néanmoins, dans un cadre de solidarité départementale, les élus du syndicat ont décidé de mettre à la disposition du SIVADES, un éventuel vide de four des Ordures Ménagères Résiduelles.

En conséquence, UNIVALOM a lancé un appel d'offres pour l'évacuation des encombrants du syndicat, leur préparation en CSR et l'utilisation de ce combustible pour une valorisation en remplacement de combustible fossile.

La société Provence Recyclage, située à Istres dans les Bouches du Rhône, associée à la cimenterie VICAT, de la Grave de Peille est attributaire de ce marché, cette prestation débutera en janvier 2011.

Le compostage collectif de quartier :

Il est apparu des différents séminaires menés par le Syndicat, ainsi que de l'étude des modes actuels de traitement, que la valorisation organique des ordures ménagères ne présentait un intérêt qu'à condition que le compost obtenu soit d'excellente qualité au regard des normes et des exigences sanitaires. Cette qualité ne s'obtient facilement qu'à partir d'une collecte sélective de la fraction fermentescible.

UNIVALOM a donc décidé de promouvoir le compostage collectif de quartier et de se donner les moyens de pérenniser cette opération. De plus, cette action s'inscrit également dans le cadre d'un programme de prévention des déchets, fortement préconisé par les lois Grenelle.

Un chargé de mission a été recrutée avec pour objectif de développer ce mode de traitement.

Plusieurs sites sont en projet à : Valbonne quartier Garbejaire, Antibes quartier des Semboules, ...

Le site des Semboules sera particulièrement exemplaire, puisqu'il y sera installé un composteur mécanique, mais également, un local pour apprendre aux citoyens ce qu'est le compostage et les informer sur la complexité du traitement des déchets, des bacs d'apport volontaire et à terme un jardin pédagogique.

UNIVALOM s'est engagé à faire analyser régulièrement le compost obtenu au regard de la norme NFU 44 051 afin que ce produit soit utilisable même pour la culture de légumes.

Agrandissement des locaux :

2010 a vu également se réaliser les travaux d'agrandissement des locaux du syndicat.

Depuis les années 2000, une très forte prise de conscience environnementale a eu lieu, la gestion écologique des déchets est devenue une priorité. Ainsi, les filières de valorisation se sont diversifiées et nous sommes progressivement passés à seulement environ 56% de déchets incinérés. De plus, dans le cadre de ses compétences, le syndicat a souhaité développer une régie de transport des déchets pour assurer ses missions avec le plus de souplesse et de réactivité possible et ceci afin de rendre le meilleur service à nos membres. Ces évolutions ont nécessité l'embauche de personnel, en 2010. UNIVALOM a recruté un chauffeur poids lourds, un chargé de mission responsable des projets de compostage et un adjoint administratif. Fin 2010, l'effectif du syndicat est de douze salariés.

Il fallait pour accueillir ce personnel des locaux plus adaptés qui ont vu le jour en 2010, l'inauguration est prévue en 2011.

Cette extension, réalisation du cabinet d'architecture Bernard Fauroux, est parfaitement réussie et s'intègre complètement dans ce site complexe à la fois industriel et forestier.

La candidature au projet de sites pilotes pour l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ménagers dans le cadre du contrat UNIVALOM/ECO-EMBALLAGES :

Dans le prolongement des études menées en 2009, Eco-Emballages lance un appel à candidatures «Sites Pilotes » auprès de collectivités locales volontaires, afin d'expérimenter l'extension des consignes de tri des emballages ménagers.

Il s'agit d'accompagner, en 2011 et 2012, les collectivités locales sélectionnées dans l'expérimentation des consignes de tri élargies, sur tout ou partie de leur territoire, pour en faire le bilan et dégager les principaux indicateurs.

La consolidation de ces expérimentations au niveau national contribuera à l'évaluation finale de l'élargissement des consignes de tri. La décision d'étendre les consignes de tri sur l'ensemble du territoire français sera prise courant 2013.

L'adhésion à l'association AMORCE :

AMORCE, association loi 1901 de dimension nationale, a été créée en 1987 et dispose d'un champ d'action global notamment dans le domaine des déchets. A titre indicatif cette association, sise à Lyon, 7 rue du Lac, regroupe aujourd'hui plus de 400 collectivités territoriales et plus de 180 professionnels compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleur ou d'énergie.

Elle a pour objectifs d'informer et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou généraux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales.

UNIVALOM souhaitait partager toutes ces préoccupations avec d'autres acteurs du domaine des déchets, c'est ce qui a été fait en décembre 2010.

Les perspectives 2011 d'UNIVALOM:

- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hall de réception des déchets;
- La mise en place de compostage de quartier sur des sites pilotes ;
- Une nouvelle déchèterie sur le territoire d'UNIVALOM à MANDELIEU LA NAPOULE;
- La mise en place, dès début 2011, d'une collecte séparative des films plastiques sur une zone pilote de la CASA;
- La réunion des 2 contrats Eco-Emballages ;
- Le choix d'être site pilote pour l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques dans le cadre du contrat UNIVALOM/ECO-EMBALLAGES;
- Création d'un nouveau site internet :
- UNIVALOM souhaite établir un Programme Local de Prévention sur l'ensemble de son territoire.

En conclusion, 2010 aura vu:

- L'augmentation de la part valorisée des déchets par rapport à 2009 avec la mise en place d'une nouvelle filière de traitement des encombrants,
- La mise en place d'un service de compostage collectif de quartier,
- Le recrutement d'agents chargés d'étoffer les services industriels et administratifs du syndicat,
- L'agrandissement des locaux d'UNIVALOM,
- L'échange de savoir-faire et la coopération avec l'adhésion à l'association AMORCE.

VII. TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL

Une terminologie et des modes de calcul communs ont été définis par la majorité des EPCI des Alpes-Maritimes, afin de disposer de données comparables, et être compréhensibles par tous. Ce cadre de travail général a été complété (mots soulignés) afin de répondre aux spécificités d'UNIVALOM (abréviations utilisées dans le rapport annuel).

Bilan énergétique : le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante : *Be = somme des énergies consommées (en K Tonne équivalent Pétrole) – somme des émissions évitées*

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport. Les énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Boues de stations d'épuration : si l'EPCI a cette compétence, prendre en compte les boues des STEP existantes sur le territoire de l'EPCI, exprimées en matière sèche et en matière brute.

CASA: Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis

Centre de tri-compostage des OM : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Energétique (CVE) des OM : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO): unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

CLIS: Commission Locale d'Information et de Surveillance

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte au porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire: mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

<u>Compostage de quartier</u>: Les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

Coûts : présentation en utilisant la matrice standard d'expression des coûts établie par l'ADEME, pour chaque catégorie de déchet ou globalement. Elle peut être remplie à partir de sources différentes : compta-coût, e-coût, données des EPCI. Prendre en compte si possible les charges indirectes. Les coûts sont exprimés en € HT.

CPPP: Contrat de Partenariat Public Privé

CSR: Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants :

- La valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permet de limiter leur mise en décharge.
- Les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui en remplacement des énergies fossiles permettent de fortement diminuer les émissions de CO , non renouvelable.

• Le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

Co-incinération

Opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint.

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques infectieux : déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'îls contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants (art. R 1335-1 du Code de la Santé Publique)

Déchet : selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DD : Déchets Dangereux : regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

DDM : Déchets Dangereux des Ménages (appelés antérieurement DMS) : déchets **des ménages** qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides....). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques.

DTQD: **Déchets Toxiques en Quantités Dispersées**: déchets dangereux **des activités** (entreprises et administrations) produits en petites quantités. Ils ont la même composition que les DDM. NB: Le rapport annuel doit indiquer le détail des déchets dangereux, au moins pour les huiles usagées, les batteries, les piles et autres DDM.

Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants): déchets **occasionnels** de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés au porte à porte.

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Ils comprennent:

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets ménagers et assimilés: déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoiement, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPCI et les communes

adhérentes.

DND : Déchets Non Dangereux (ou banals) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchets recyclables secs : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

Déchet ultime (au sens de la loi): « est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc ..., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

NB : les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

Dépôt sauvage : abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination: Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, **soit toute la gestion des déchets**.

Emplois : prendre en considération les emplois directs liés aux services de collecte, transport et traitement des déchets (y compris déchèteries), sans intégrer les filières aval de valorisation, ni les prestations assurées par les opérateurs privés. Séparer si possible les emplois du secteur marchand et les emplois « aidés » (insertion par l'économique....).

EMR: Emballages Ménagers Recyclables

Encombrants: voir déchets encombrants

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Evolution des tonnages de déchets : présenter l'évolution des tonnages sur les trois dernières années, à périmètre constant. En cas de modification substantielle (nouveaux équipements, périmètre, ...) commentaire à faire.

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gaz à Effet de Serre (GES) ou bilan carbone : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO_2 , CH_4 , N_2O , HFC, PFC et SF_6); l'impact des déchets en terme d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO_2 , à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO_2 et de CH_4 , et

des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.

Gravats propres (ou inertes): déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d'): nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ICPE: Installation Classée Pour l'Environnement

ISD : Installation de Stockage des Déchets : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distinque :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

JMR: Journaux magazines et revues

Mâchefers: résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Méthanisation: procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Ordures Ménagères (OM): déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises: les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

Population: les chiffres officiels sont ceux du dernier recensement.

Pré-collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).

Prévention : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...): c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.

Impact prévention (en kg/hab.an) =

(tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année n) – (tonnage OM année n-1)

• les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération: opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi: opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou redevance générale : les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance prévue par l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales : taxe et redevance ne peuvent coexister. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Redevance spéciale: redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1er janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (si elle a instauré la redevance générale, elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale). La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu.

Refus de tri ou de compostage : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

Résidus d'assainissement : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs collectifs d'épuration (à l'exception des boues de station) et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées.

Réutilisation: opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été concu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Rippeur : personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

SEAs: Sud Est Assainissement services

Taux de valorisation des déchets :

La valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

Taux de valorisation (en %) = tonnage réellement valorisé/ tonnage collecté ou reçu en déchèterie

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM): taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement: ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le

cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.

<u>UNIVALOM</u>: syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers, nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009.

Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM): usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie.

UVE : Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE)

Valorisation énergétique: récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Tonnage valorisé sous forme d'énergie = tonnage incinéré – (REFIOM et mâchefers)

Valorisation matière: opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Tonnage valorisé = tonnage entrant en centre de tri - refus non valorisés

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique **(et non sur les tonnages de compost)**.

Tonnage valorisé = tonnage entrant - refus de compostage

ANNEXES

ANNEXE I : BILAN DES FLUX DE DECHETS EN 2010

	Evolution des	tonnage	s traités : 200	7 / 2008	/2009/2010		
Déchets	2007	évolution en %	2008	évolution en %	2009	évolution en %	2010
OMR**	128 136,24	3,11%	132 127,00	-5,71%	124 580,76	3,80%	129 308,69
EMR (hors verre)	4 503,71	10,65%	4 983,13	-2,95%	4 836,30	9,57%	5 299,04
JMR****	5 771,73	-3,12%	5 591,76	-9,59%	5 055,70	-2,71%	4 918,53
Verre	5 843,85	12,20%	6 556,69	-3,01%	6 359,52	7,61%	6 843,47
Gravats	17 870,89	14,02%	20 375,70	0,63%	20 503,37	-4,84%	19 511,88
Bois	4 998,98	3,33%	5 165,66	7,19%	5 536,97	13,10%	6 262,29
Ferrailles	3 401,70	-13,11%	2 955,58	28,69%	3 803,43	-22,16%	2 960,67
DEEE	187,13	471,95%	1 070,29	1,56%	1 087,02	12,90%	1 227,21
Encombrants (DIB)	21 879,52	4,44%	22 850,31	-6,46%	21 373,89	8,43%	23 175,86
Déchets verts	25 026,94	6,88%	26 749,21	8,21%	28 946,08	2,08%	29 546,76
Cartons	142,89	285,16%	550,35	4,74%	576,41	9,74%	632,55
Pneus	47,15	3,50%	48,80	8,73%	53,06	23,14%	65,34
Batteries	66,79	-67,09%	21,98	15,79%	25,45	-100,00%	0,00
Piles	6,32	45,25%	9,18	17,65%	10,80	-42,31%	6,23
Huile alimentaire	112,00	-5,26%	106,11	31,21%	139,23	-3,15%	134,85
DMS	150,46	5,58%	158,86	13,60%	180,46	20,05%	216,64
Huile de vidange	27,58				25,97	-25,33%	19,39
Bouteilles de gaz***							2 991,00
TOTAL DECHETS	229 539,44	-0,10%	229 320,61	-2,72%	223 094,42	3,15%	230 129,40
Total en kg/an/hab	938	-7,15%	870,90	-2,72%	847,24	2,95%	872,25

^{**} les OMR prises en compte sont celles d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs et du SIVADES)
*** les bouteilles de gaz sont comptabilisées en nombre de bouteilles et non incluses dans le total

^{****}la quantité recyclée est supérieure à celle collectée en 2010 du fait du recyclage du stock de fin 2009

DEVENIR DES DECHETS 2010

		n o uf o umo o n o o o		Quantités (en	tonne)		
Déchets	Tonnages traités	performances en		Valorisation			
Decirets	Tomages traites	kg/an/habitant	Stockage en ISD	Matière	Organique	Energétique	
OMR**	129 308,69	490,11				129 308,69	
JMR****	4 918,53	18,64		4 999,38			
Verre	6 843,47	25,94		6 843,47			
EMR (hors verre)*	5 299,04	20,08	1 194,51	4 104,53			
Déchets verts*	29 546,76	111,99	12 410,32		17 136,44		
Encombrants (DIB)	23 175,86	87,84	19 391,71			3 784,15	
Gravats	19 511,88	73,96		18 281,07		1 230,81	
Bois	6 262,29	23,74		6 262,29			
Ferrailles	2 960,67	11,22		2 960,67			
DEEE	1 227,21	4,65		999,60		56,40	
Cartons	632,55	2,40		632,55			
DMS	216,64	0,82		216,64			
Huile alimentaire	134,85	0,51				134,85	
Pneus	65,34	0,25		65,34			
Huile de vidange	19,39	0,07				19,39	
Piles	6,23	0,02		6,23			
Batteries	0,00	0,00					
Bouteilles de gaz***	2991	sans objet					
TOTAL EN TONNE	230 129,40		32 996,54	45 371,77	17 136,44	134 534,29	
Total en kg/an/hab	872		125	172	65	510	
Taux de valorisation -							
élimination			14,34%	19,72%	7,45%	58,46%	

ANNEXE II: BILAN FINANCIER DES FLUX DE DECHETS EN 2010

^{*} pour les déchets verts et les EMR, les tonnages enfouis correspondent au refus de la filière.

** les OMR prises en compte sont celles d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs et du SIVADES)

*** les bouteilles de gaz sont comptabilisées en nombre de bouteilles et non incluses dans le total

^{****}la quantité recyclée est supérieure à celle collectée en 2010 du fait du recyclage du stock de fin 2009

Bilan 2010	Somme des charges	Somme des recettes
Charges fonctionnelles	1 337 611,43 €	
Prestation déchets	18 000 264,84 €	
Remboursement des emprunts (I+A)	3 301 511,53 €	
Communication collecte sélective	210 137,40 €	
Contribution CASA		13 543 873,44 €
Contribution LE CANNET		2 140 915,81 €
Contribution MANDELIEU		1 353 464,04 €
Contribution MOUGINS		1 703 800,56 €
Contribution THEOULE		198 092,70 €
Contribution SIVADES		403 122,64 €
SUBVENTIONS		
Soutiens Sociétés agréées		685 035,84 €
Recettes industrielles		4 021 926,95 €
Recettes apports extérieurs		343 131,78 €
TOTAL UNIVALOM 2010	22 849 525,20 €	24 393 363,76 €

EVOLUTION FINANCIERE

Evolution financière	2007	évolution en %	2008	évolution en %	2009	évolution en %	2010
CHARGES FONCTIONNELLES	1 103 329,39 €	-7,27%	1 023 145,59 €	51,22%	1 547 239,66 €	-13,55%	1 337 611,43 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	1 240 414,71 €	30,89%	1 623 578,14 €	68,56%	2 736 683,52 €	20,64%	3 301 511,53 €
PRESTATION DECHETS	15 300 870,67 €	-5,96%	14 388 753,50 €	19,45%	17 186 898,23 €	4,73%	18 000 264,84 €
TOTAL UNIVALOM	17 644 614,77 €	-3,45%	17 035 477,23 €	26,04%	21 470 821,41 €	5,44%	22 639 387,80 €

ANNEXE III : BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DES FLUX DE DECHETS EN 2010

BILAN UNIVALOM 2010										
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	230 129,40									
TONNAGE OM SIVADES TRAITE PAR UNIVALOM lié au droit de Mouans Sartoux	5 438,05									
Autre tonnage SIVADES	2 162,24									
TONNAGE OM APPORTS EXTERIEURS	17 495,30									
TOTAL DEPENSES D'UNIVALOM		22 849 525,20 €								
TOTAL DEPENSES POUR SIVADES		350 101,66 €								
TOTAL DEPENSES UNIVALOM (hors SIVADES)		22 499 423,54 €								
TOTAL RECETTES (hors contributions)		5 050 094,57 €								
COUT NET UNIVALOM		17 449 328,97 €								
POPULATION UNIVALOM	263 834									
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	872									
COUT NET UNIVALOM A LA TONNE		75,82 €								
COUT NET UNIVALOM PAR HABITANT		66,14 €								

ANNEXE IV: TARIF UNIVALOM 2010

	2010
A – Incinération des Ordures Ménagères	68,32 € HT/Tonne
	(Hors TGAP)
B– Tri valorisation journaux magazines	37,65 € HT/Tonne
D – Traitement des déchets verts	97,44 € HT/Tonne
E – Traitement des déchets de bois	78,12 € HT/Tonne
F - Traitement des cartons emballages	64,50 € HT/Tonne
G – Traitement pneus	215,00 € HT/Tonne
H – Traitement des gravats propres	34,40 € HT/Tonne
I – Traitement des gravats sales	61,28 € HT/Tonne
J – Encombrants	154.15 € HT/Tonne
	Et (Hors TGAP)

En ce qui concerne le tri-conditionnement des emballages ménagers, un tarif différencié sera appliqué entre les communes (Le Cannet, Mandelieu, Mougins, Théoule) et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis et ce, afin de tenir compte des Contrats Programme de Durée signés avec Eco Emballages conclus entre les deux entités territoriales précitées.

K – Tri Sélectif Emballages Ménagers des 4 Communes (Le Cannet, Mandelieu, Mougins, Théoule sur mer)	160,55 € HT/Tonne
L – Tri Sélectif Emballages Ménagers C.A.S.A	321,10 € HT/Tonne

Par ailleurs, pour les déchets ménagers spéciaux « D.M.S. » et autres divers déchets ménagers assimilés susceptibles d'être réceptionnés en déchèteries (verre plat, bouteilles de gaz, huiles usagées, etc...), il sera appliqué une majoration de 10 % sur les factures réglées par le Syndicat Mixte, en référence à l'article 19 des statuts « contributions financières des membres ».

Enfin, pour le SIVADES deux tarifications sont proposées :

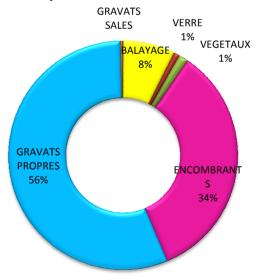
- La première concerne le traitement des déchets ménagers au titre des droits de la commune de Mouans-Sartoux à l'usine d'incinération conformément à la délibération 16 Décembre 2005.
- La deuxième fait référence aux apports des déchets supplémentaires en provenance du SIVADES audelà de leur droit actuel (Mouans-Sartoux), conformément à la délibération du 4 Juin 2009 et de la convention de partenariat passée entre notre organisme et le SIVADES dans le cadre de la solidarité intercommunale des établissements publics des Alpes Maritimes.

M – SIVADES	2010
M.1 – Incinération des Ordures Ménagères	72,13 € HT/Tonne
(Commune de Mouans-Sartoux)	(Hors TGAP)
M.2 - Incinération des Ordures Ménagères	102,90€ HT/Tonne
(Autres)	(Hors TGAP)

ANNEXE V: EVACUATION EN REGIE EVOLUTION DE 2007 A 2010

	Balayaş	ge	VERR	E	Déchets v	erts	Encomb	rants	Grava propr		Gravats S	Sales	Carto	ns	Pneu	s	Tonnage TOTAL	Rotations
	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	transporté	TOTAL
2007	653,35	79	218,35	26	654,45	134	1 760,79	496	5 429,62	468	2 384,31	177	0,65	2	0,00	0	11 100,87	1 380
2008	970,08	111	154,55	20	317,55	69	2 320,63	597	5 887,48	510	1 814,01	193	0,65	2	0,00	0	11 464,95	1 502
2009	1 075,66	144	130,57	15	393,85	80	2 417,66	649	6 640,82	594	1 790,64	193	0,65	2	5,28	3	12 455,13	1 677
2010	1 125,26	207	122,40	16	204,85	46	5 226,70	1 353	8 540,22	796	45,03	4	0,00	0	11,62	3	15 276,08	2 425
Tonnes/																		
rotation	5,44		7,65		4,45		3,86	i	10,73	3	11,26		0,00		3,87			
2010																		

Répartition des tonnages transportés en régie par matériau en 2010



ANNEXE VI: LA POPULATION D'UNIVALOM

COLLECTIVITES MEMBRES	POPULATION (données INSEE recensement 2008)	taux de croissance 2008/2007
Le Cannet	41 338	-2,95%
Mandelieu-La Napoule	21 468	2,77%
Mougins	20 017	-1,15%
Théoule sur Mer	1 580	1,94%
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (créée en 2002)	179 431	0,78%
Antibes	78 017	1,61%
Bar-sur-Loup	2 825	0,96%
Biot	9 394	1,90%
Caussols	233	0,87%
Châteauneuf	3 242	0,65%
La Colle-sur-Loup	7 762	1,25%
Courmes	97	1,04%
Gourdon	461	1,99%
Opio	2 195	-0,41%
Roquefort-les-Pins	6 517	2,81%
Le Rouret	3 897	0,49%
Saint-Paul	3 535	3,18%
Tourrettes-sur-Loup	4 310	-1,64%
Valbonne	12 997	5,56%
Vallauris	29 319	-4,93%
Villeneuve-Loubet	14 630	3,07%
TOTAL	263 834	0,20%

ANNEXE VII : DONNEES OMR

Ordures Ménagères Résiduelles	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	18 044,45	-0,79%	17 902,34	-4,27%	17 137,71	1,49%	17 393,72	420,77
Mandelieu la Napoule	10 608,65	4,38%	11 073,14	-3,45%	10 690,74	-0,78%	10 607,48	494,11
Mougins	9 283,32	-8,54%	8 490,59	-2,65%	8 265,68	2,88%	8 503,65	424,82
Théoule sur Mer	1 841,31	13,37%	2 087,44	-9,68%	1 885,46	-4,22%	1 805,86	1 142,95
La CASA	94 041,29	-1,56%	92 573,49	-6,45%	86 601,17	5,08%	90 997,98	507,15
Antibes	48 959,55	-0,03%	48 943,26	-8,92%	44 575,43	4,03%	46 371,36	594,38
Bar-sur-Loup	1 264,21	9,20%	1 380,58	-9,33%	1 251,74	7,38%	1 344,11	475,79
Biot	4 281,34	-1,15%	4 232,25	0,41%	4 249,70	11,99%	4 759,30	506,63
Caussols								0,00
Châteauneuf	1 448,15	13,72%	1 646,84	-13,67%	1 421,66	-0,35%	1 416,72	436,99
La Colle-sur-Loup	3 366,05	2,56%	3 452,24	-5,17%	3 273,77	3,92%	3 402,01	438,29
Courmes								0,00
Gourdon	548,57	-39,10%	334,07	1,54%	339,20	67,01%	566,50	1 228,85
Opio	878,87	22,61%	1 077,61	-8,39%	987,20	-9,83%	890,12	405,52
Roquefort-les-Pins	1 618,50	1,44%	1 641,74	-1,27%	1 620,86	28,17%	2 077,49	318,78
Le Rouret	1 126,25	-3,86%	1 082,83	-2,70%	1 053,61	15,88%	1 220,90	313,29
Saint-Paul	1 841,25	-5,88%	1 733,00	-9,50%	1 568,35	1,36%	1 589,75	449,72
Tourrettes-sur-Loup	1 627,35	2,37%	1 665,92	-4,02%	1 598,95	2,97%	1 646,37	381,99
Valbonne	4 008,39	16,08%	4 653,02	-2,77%	4 524,29	4,90%	4 745,86	365,15
Vallauris	15 635,56	-14,73%	13 332,59	-2,53%	12 994,77	6,43%	13 830,33	471,72
Villeneuve-Loubet	7 437,25	-0,53%	7 397,54	-3,46%	7 141,64	-0,06%	7 137,16	487,84
TOTAL UNIVALOM OMR	133 819,02	-1,26%	132 127,00	-5,71%	124 580,76	3,80%	129 308,69	
kg/an/hab	559,00		501,78		473,12		490,11	

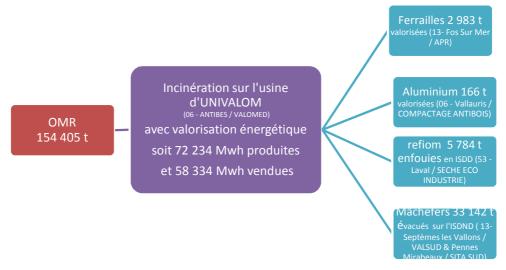
ANNEXE VIII : FICHE D'IDENTITE DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

- Double pesée des déchets entrants,
- Fosse de réception des déchets de 4 500 m3 équipée de deux ponts roulants et de deux grappins de 2 tonnes de capacité chacun,
- Deux lignes d'incinération de 9,5 tonnes/heure soit une capacité annuelle maximale de 160 000 tonnes,
- Deux lignes de traitement des fumées identiques composées chacune de :
 - Une chaudière de 27 tonnes /heure de vapeur surchauffée à 350°C,
 - Un réacteur sec de traitement à la chaux spongiacale et au charbon actif,
 - Un filtre équipé de 792 manches en téflon de 5,51 mètres de long et de 15 cm de diamètre,
 - Une tour de réaction permettant d'éliminer les oxydes d'azote par catalyse (1),
 - Un ventilateur de tirage,
 - Une cheminée équipée d'un analyseur multi-gaz par infra rouge à « transformée de Fournier », et d'un appareil de prélèvement en continu des dioxines.
- Cette usine possède en commun :
 - o un silo à chaux de capacité de 100m3,
 - o un silo à charbon actif de 34m3,
 - o un silo de stockage de REFIOM de 200m3 chauffé électriquement,
 - o un local process avec préparation d'eau déminéralisée,
 - o un groupe turbo-alternateur d'une puissance de 11MW,
 - o un aérocondenseur,
 - o un hall de traitement et de stockage de mâchefers en dépression avec traitement de lavage de l'air.
 - o un traitement des mâchefers par criblage, dé-ferraillage et récupération des métaux non ferreux par courant de Foucault.

Le détail du fonctionnement est expliqué sur le site www.UNIVALOM.fr

(1) : catalyseur composé d'un mélange d'oxydes de vanadium, d'oxydes de titane, et d'oxydes de tungstène.

L'organisation de la filière de traitement des OMR ainsi que l'évolution du gisement sont schématisées cidessous (les tonnages indiqués comprennent les apports extérieurs).



ANNEXE IX : LA TGAP

La nouvelle taxe générale pour les activités polluantes, dont le barème est rappelé ci-dessous, valide en quelque sorte les choix qui ont mené à la modernisation de notre usine puisque le taux appliqué au Syndicat est le plus bas soit 2 euros la tonne.

Modulation de la TGAP en €/T dans le PLF 2009 définitif	2009	2010	2011	2012
SITES DE STOCKAGE				
Non Autorisés	50€	60€	70€	100€
Autorisés	15€	20€	20€	30€
A autorisés + ISO 14001	13€	17€	17€	24€
B autorisés + valorisation du biogaz >75%	10€	11€	11€	15€
_				
A compter du 1 ^{er} janvier 2014, les tarifs mentionnés sont relevés, cl	haque an	née, dans	la même	proportion
que la limite supérieure de la première tranche de l'impôt sur le reve	nu			
SITE D'INCINERATION				
Base	7,00€	7,00€	11,20€	11,20€
A Base +ISO 14001	4,00€	4,00€	6,40€	6,40€
B Base + efficacité énergétique fixée par arrêté	3,50€	3,50€	5,60€	5,60€
C Base + émission Nox <80mg/Nm3	3,50€	3,50€	5,60€	5,60€
D Base + (A et B) ou (B et C) ou (A et B et C)	2,00€	2,00€	3,20€	3,20€
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				

A compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs mentionnés sont relevés, chaque année, dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche de l'impôt sur le revenu

ANNEXE X : DONNEES EMR

Emballages Ménagers Recyclables	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	564,44	14,96%	648,88	2,33%	663,98	6,87%	709,60	17,17
Mandelieu la Napoule	424,50	10,98%	471,11	0,93%	475,48	-2,16%	465,22	21,67
Mougins	408,69	0,95%	412,58	-2,08%	404,00	-0,24%	403,02	20,13
Théoule sur Mer	10,42	-53,55%	4,84	93,80%	9,38	40,09%	13,14	8,32
Total contrat UNIVALOM / Eco-								
Emballages	1 408,05	9,19%	1 537,41	1,00%	1 552,84	2,46%	1 590,98	
kg/an/hab sur population contrat EE	18,20		18,02		18,21		18,65	
CASA	3 095,66	11,31%	3 445,72	-4,71%	3 283,46	12,93%	3 708,06	
kg/an/hab sur population CASA	19,15		19,36		18,44		20,83	
TOTAL UNIVALOM EMR	4 503,71	10,65%	4 983,13	-2,95%	4 836,30	9,57%	5 299,04	
kg/an/hab	18,82	·	18,92		18,37		20,08	

ANNEXE XI: ECO-EMBALLAGES

Rappel:

Depuis 2005, la collecte sélective des emballages ménagers est effective sur l'ensemble du territoire d'UNIVALOM.

Le 30 août 2000, le SIDOM a signé un Contrat Programme de Durée avec la société Eco-Emballages pour une durée de 6 ans. Ce contrat a été renouvelé pour une durée de 6 ans en 2006.

Parallèlement à la mise en place du Syndicat Mixte en 2004, la CASA a signé un Contrat de Programme de Durée avec Eco-Emballages pour l'ensemble de ses communes membres. De fait, le contrat UNIVALOM / Eco-Emballages précité ne concerne depuis 2004 que les communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

UNIVALOM assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'EMR de l'ensemble des collectivités membres. La CASA et UNIVALOM, au titre des 4 communes membres, perçoivent séparément les soutiens d'Eco-Emballages et les produits de la vente des matériaux.

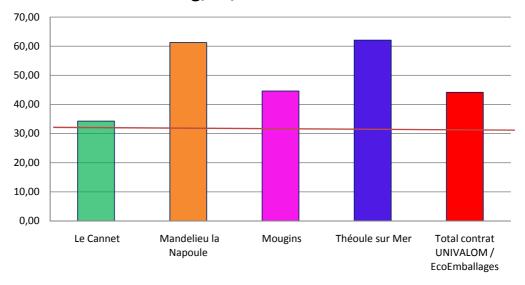
Les EMR, hors verre, ont été triés, dans le cadre du CPPP au centre de tri de Valco (Cannes 06).

Ici, nous aborderons uniquement les filières du contrat UNIVALOM / Eco-emballages. Les recettes indiquées (Eco-Emballages et reprises) correspondent à ce contrat.

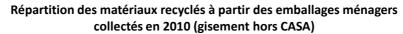
LE CONTRAT UNIVALOM / ECO-EMBALLAGES

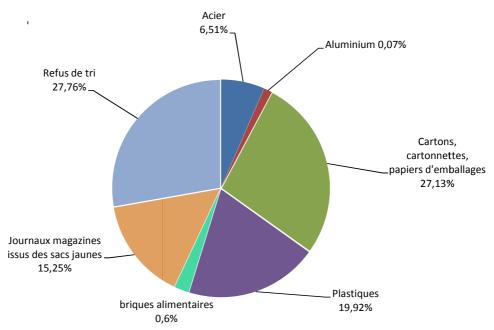
Ce contrat comprend la garantie de reprise des 5 matériaux et le verre. Ci-dessous le gisement EMR et verre collecté en 2010. Le trait rouge indique le ratio national Eco-Emballages 2010.

Répartition du gisement EMR et Verre en kg/an/hab en 2010



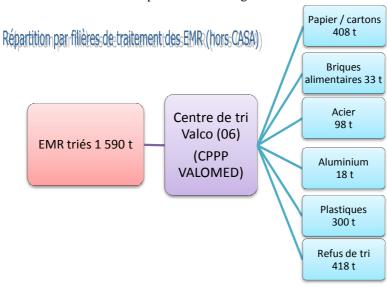
En 2010, les EMR ont été triés et orientés vers des filières spécifiques suivant les catégories réparties dans le graphe ci-dessous :





Pour information, il est à noter que la moyenne des taux de refus au niveau national (données ADEME 2008) est de 23%.

Le schéma des filières UNIVALOM pour ce contrat figure ci-dessous :



Données EMR & Verre

201	0 EMR	Verre	TOTAL	kg/an/hab
Le Cannet	709,60	707,36	1 416,96	34,28
Mandelieu la Napoule	465,22	850,49	1 315,71	61,29
Mougins	403,02	490,14	893,16	44,62
Théoule sur Mer	13,14	84,98	98,12	62,10
Total contrat UNIVALOM / Eco-				
Emballages	1 590,98	2 132,97	3 723,95	44,21
kg/an/hab sur population contrat EE	18,89	25,32		

Les recettes liées au contrat UNIVALOM / Eco-Emballages

RECETTES CONTRAT UNIVALOM/ECO-EMBALLAGES EN € HT versées pour l'année 2010						
Acier	11 933,64 €					
Aluminium	5 043,57 €					
Cartons, cartonnettes, papiers d'emballages	30 027,98 €					
Briques alimentaires	0,00€					
Bouteilles en P.E.T clair						
Bouteilles en P.E.T. foncé	59 905,21 €					
Flacons en P.E.H.D.						
Verre	35 372,24 €					
Total revente des matériaux valorisés	142 282,64 €					
Soutiens financiers Eco Emballages 2010	497 025,90 €					
TOTAL RECETTES 2010	639 308,54 €					

Ces recettes de revente industrielle des produits triés et de soutiens d'Eco-Emballages sont à mettre en balance avec les coûts de communication liés à la collecte sélective.

La communication dans le cadre du contrat UNIVALOM / Eco-Emballages :

En accompagnement du traitement des EMR, UNIVALOM assure la communication de la collecte sélective pour les 4 communes concernées par le contrat UNIVALOM/Eco-Emballages. Un marché avec une agence de communication, L&M, propose des supports écrits, des animations et l'accompagnement des communes.

Pour l'exercice 2010, la liste des actions menées à ce titre figure au paragraphe III (Actions menées en 2010). Cette année, le coût de la prestation de communication menée par L&M s'élève à **204 837,40 € HT.**

<u>Détail des données EMR et Verre</u> : Evolution de la collecte sélective sur le territoire du contrat UNIVALOM/ECO EMBALLAGES DE 2007 à 2010

Evolution de la collecte sélective	2007	2008	2009	201	0
UNIVALOM	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	kg/an/hab
Emb ménagers triés	1 408,05	1 537,41	1 578,28	1590,98	18,65
Acier	76,025	92,319	83,489	98,03	1,15
Aluminium	8,497	3,103	8,659	18,68	0,22
Cartons, cartonnettes, papiers d'emballages	259,255	668,021	621,037	408,66	4,79
Plastiques	246,47	283,141	284,41	300,06	3,52
Briques alimentaires	25,868	40,069	38,925	33,10	0,39
Journaux magazines issus des sacs jaunes	185,731	284,981	152,228	229,69	2,69
Refus de tri	332,08	240,13	389,53	418,23	4,90

Nota : le tonnage emballages ménagers triés est différent du tonnage collecté sur la même période , cette différence est liée au stock

Verre collecté	1622,71	1559,86	2100,05	1577,71	18,50
Acier récupéré sur mâchefers	1 594,72	1 417,58	3030,68	2920,48	
Aluminium récupéré sur les mâchefers			328,92	204,61	
électricité		11 748	57 051	58 333	

ANNEXE XII : DONNEES VERRE

Verre	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	391,06	87,34%	732,60	-7,07%	680,84	3,90%	707,36	17,11
Mandelieu	505,52	55,73%	787,26	-3,09%	762,94	11,48%	850,49	39,62
Mougins	216,38	145,87%	532,01	-3,68%	512,44	-4,35%	490,14	24,49
Théoule	70,03	3,43%	72,43	-2,35%	70,73	20,15%	84,98	53,78
La CASA	4 442,51	-0,23%	4 432,39	-2,25%	4 332,57	7,27%	4 647,50	25,90
Apport direct							63,00	
UNIVALOM	5 625,50	16,55%	6 556,59	-3,01%	6 359,52	7,61%	6 843,47	
kg/an/hab	23,51		24,90		24,15		25,94	

ANNEXE XIII : DONNEES JMR

JOURNAUX -MAGAZINES	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	709,61	15,43%	819,12	-15,23%	694,36	-2,79%	674,96	16,33
Mandelieu	564,31	-6,38%	528,32	-5,53%	499,08	-2,67%	485,74	22,63
Mougins	378,78	-0,81%	375,71	-10,10%	337,76	-9,86%	304,46	15,21
Théoule	44,19	-12,51%	38,66	-32,75%	26,00	89,65%	49,31	31,21
La CASA	4 074,84	-6,01%	3 829,95	-8,65%	3 498,50	-2,70%	3 404,06	18,97
UNIVALOM	5 771,73	-3,12%	5 591,76	-9,59%	5 055,70	-2,71%	4 918,53	
kg/an/hab	24,11		21,24		19,20		18,64	

ANNEXE XIV: DONNEES 2010 DECHETS HORS OM

TONNAGES 2010	Déchets verts	Gravats propres	Gravats sales	Encombrants	Bois	Ferrailles	DEEE	CARTONS	DDM
Le Cannet	3 546,62			2 973,75	699,83	468,52	230,43	19,18	32,31
Mandelieu la Napoule	1 728,89			2 244,32				2,20	0,62
Mougins	5 318,68		144,48	2 784,39	640,48	143,15	80,15	70,84	32,00
Théoule sur Mer				435,54					
La CASA	18 952,57	11 306,45	8 060,95	14 382,83	4 921,98	2 349,00	916,63	540,33	377,52
Antibes	9 907,40	7 049,35	2 517,87	5 653,29	2 304,88	901,26	302,75	444,87	237,76
Bar-sur-Loup	0,26			225,75					
Châteauneuf		4,15		43,96					
La Colle-sur-Loup	315,78	4,40	48,88	260,24	4,16				
Gourdon				32,38		15,44			
Opio				37,32					
Roquefort-les-Pins	551,70			642,20		138,32			12,65
Le Rouret	114,46			135,50					
Saint-Paul	447,04			67,58					
Tourrettes-sur-Loup	694,52	927,91		389,31	257,28	143,62	53,37		24,98
Valbonne	3 039,89	1 817,58	1 738,42	1 085,34	844,96	302,19	232,98	95,46	46,25
Vallauris	3 133,74	1 447,86	3 432,42	4 428,98	1 492,36	848,17	327,53		44,80
Villeneuve-Loubet	747,78	55,20	323,36	1 380,98	18,34				11,07
UNIVALOM	29 546,76	11 306,45	8 205,43	22 820,83	6 262,29	2 960,67	1 227,21	632,55	442,45
		Total avec CSR complément		23 175,86					

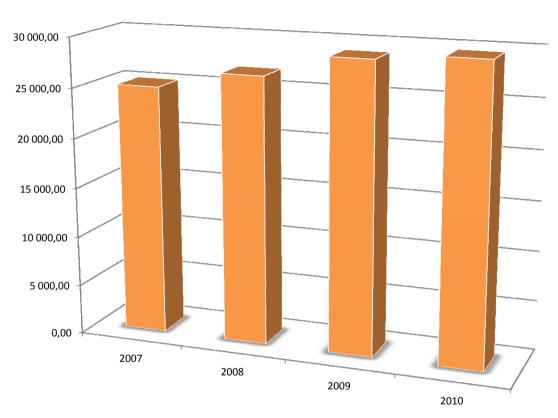
EVOLUTION DES TONNAGES HORS OM

DECHETS	2007	2008	2009	2010
Déchets verts	25 026,94	26 749,21	28 946,08	29 546,76
Gravats propres	13 386,93	14 384,95	13 543,13	11 306,45
Gravats sales	4 483,93	5 990,75	6 960,24	8 205,43
Encombrants	21 879,52	22 850,31	21 373,69	23 175,86
Bois	4 998,98	5 165,66	5 536,97	6 262,29
Ferrailles	3 401,70	2 955,58	3 803,43	2 960,67
DEEE	187,13	1 070,29	1 087,02	1 227,21
CARTONS	142,89	550,35	576,41	632,55
DDM	410,30	344,93	434,96	442,45
UNIVALOM	73 918,32	80 062,03	82 261,93	83 759,67

DONNEES DECHETS VERTS

Déchets verts	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	3 068,24	-7,03%	2 852,67	11,03%	3 167,34	11,97%	3 546,62	85,80
Mandelieu	1 650,00	-7,43%	1 527,46	7,59%	1 643,45	5,20%	1 728,89	80,53
Mougins	4 465,85	15,26%	5 147,17	-1,54%	5 068,10	4,94%	5 318,68	265,71
La CASA	15 842,85	8,70%	17 221,91	10,71%	19 067,19	-0,60%	18 952,57	105,63
Antibes	8 043,08	8,16%	8 699,17	14,82%	9 988,04	-0,81%	9 907,40	126,99
Bar-sur-Loup	3,50		11,12	-0,59	4,56	-94,30%	0,26	0,09
Châteauneuf	7,10		8,34	-0,37	5,24	-100,00%	0,00	0,00
La Colle-sur-Loup	247,40		268,69	0,09	293,98	7,42%	315,78	40,68
Opio	18,20		19,13	-0,33	12,88	-100,00%	0,00	0,00
Le Rouret	208,95		281,95	-0,10	252,40	-54,65%	114,46	29,37
Roquefort-les-Pins	865,45		913,45	0,03	940,49	-41,34%	551,70	84,66
Saint-Paul	217,95		268,71	0,31	351,62	27,14%	447,04	126,46
Tourrettes-sur-Loup	626,28	-1,09%	619,44	-5,01%	588,42	18,03%	694,52	161,14
Valbonne	2 231,16	22,07%	2 723,63	2,35%	2 787,56	9,05%	3 039,89	233,89
Vallauris	2 476,28	-4,22%	2 371,73	24,06%	2 942,34	6,51%	3 133,74	106,88
Villeneuve-Loubet	897,50		1 036,55	-0,13	899,66	-16,88%	747,78	51,11
TOTAL UNIVALOM	25 026,94	0,07	26 749,21	0,08	28 946,08	0,02	29 546,76	
kg/an/hab	104,59		101,59		109,93		111,99	

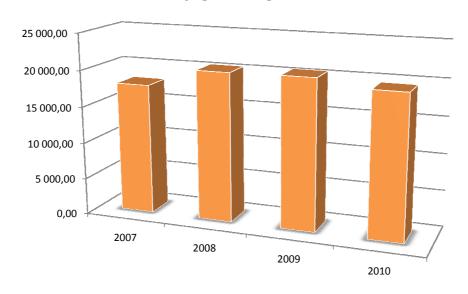
Evolution du tonnage des déchets verts sur l'aire d'UNIVALOM



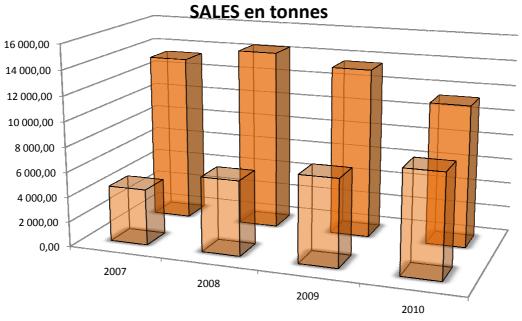
DONNEES GRAVATS

GRAVATS PROPRES	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010
La CASA	13 386,93	7,46%	14 384,95	-6,20%	13 493,43	-16,21%	11 306,45
Antibes	7 859,17	3,28%	8 116,71	2,58%	8 326,30	-15,34%	7 049,35
Châteauneuf					0,00		4,15
La Colle-sur-Loup							4,40
Tourrettes-sur-Loup	1 086,22	-25,06%	814,05	3,29%	840,86	10,35%	927,91
Valbonne	863,39	-7,23%	800,99	10,82%	887,63	104,77%	1 817,58
Vallauris	3 578,15	30,04%	4 653,20	-26,10%	3 438,64	-57,89%	1 447,86
Villeneuve-Loubet							55,20
TOTAL GRAVATS PROPRES	13 386,93	7,46%	14 384,95	-5,85%	13 543,13	-16,52%	11 306,45
KG/AN/HAB GRAVATS PROPRES	55,94		54,63		51,43		42,85
GRAVATS SALES	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010
Mougins	108,65	38,00%	149,94	-40,10%	89,82	60,86%	144,48
La CASA	4 375,31	33,49%	5 840,81	17,63%	6 870,42	17,33%	8 060,95
Antibes	1 770,11	8,91%	1 927,76	-10,76%	1 720,35	46,36%	2 517,87
Châteauneuf	7,36				0,00		
La Colle-sur-Loup	70,56	-1,74%	69,33	66,90%	115,71	-57,76%	48,88
Tourrettes-sur-Loup	22,12	354,97%	100,64	-72,24%	27,94		
Valbonne	1 562,93	13,22%	1 769,50	3,38%	1 829,38	-4,97%	1 738,42
Vallauris	356,24		1 244,11	92,90%	2 399,88	43,02%	3 432,42
Villeneuve-Loubet	585,99	24,49%	729,47	6,54%	777,16	-58,39%	323,36
TOTAL GRAVATS SALES	4 483,96	33,60%	5 990,75	16,18%	6 960,24	17,89%	8 205,43
KG/AN/HAB GRAVATS SALES	18,74		22,75		26,43		31,10
TOTAL GRAVATS	17 870,89	14,02%	20 375,70	0,63%	20 503,37	-4,84%	19 511,88
kg/an/hab	74,68		77,38		77,86		73,96

Evolution du tonnage des GRAVATS sur l'aire d'UNIVALOM



Evolution des GRAVATS PROPRES et GRAVATS

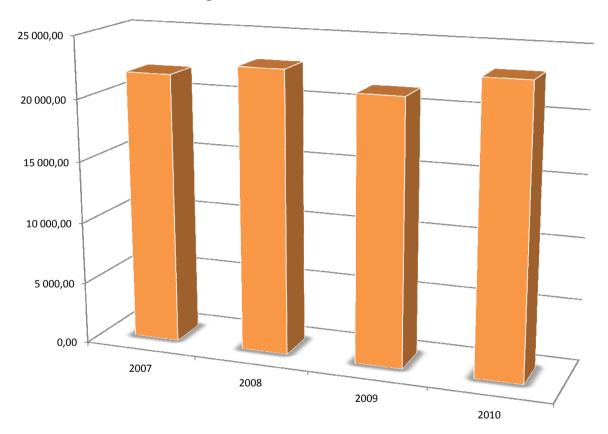


■ TOTAL GRAVATS SALES ■ TOTAL GRAVATS PROPRES

DONNEES ENCOMBRANTS

Encombrants	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	3 178,86	0,63%	3 198,96	-9,95%	2 880,61	3,23%	2 973,75	71,94
Mandelieu	1 468,56	-8,59%	1 342,45	38,45%	1 858,64	20,75%	2 244,32	104,54
Mougins	2 562,03	16,11%	2 974,69	-2,69%	2 894,54	-3,81%	2 784,39	139,10
Théoule sur Mer	248,86	41,10%	351,14	-7,52%	324,72	34,13%	435,54	275,66
La CASA	14 421,21	3,90%	14 983,07	-10,46%	13 415,38	7,21%	14 382,83	80,16
Antibes	4 668,80	12,57%	5 255,55	-5,30%	4 977,22	13,58%	5 653,29	72,46
Bar-sur-Loup	177,95	-4,16%	170,55	-6,98%	158,64	42,30%	225,75	79,91
Biot	4,05		0,00		0,00		0,00	0,00
Châteauneuf	99,75	-40,28%	59,57	-19,02%	48,24	-8,87%	43,96	13,56
Courmes	0,00		0,00		0,20	-100,00%	0,00	0,00
Gourdon	139,35	21,15%	168,82	17,65%	198,61	-83,70%	32,38	70,24
La Colle-sur-Loup	238,85	10,82%	264,69	-10,91%	235,82	10,36%	260,24	33,53
Opio	36,45	-37,86%	22,65	5,43%	23,88	56,28%	37,32	17,00
Roquefort-les-Pins	608,30	-3,39%	587,70	-5,28%	556,68	15,36%	642,20	98,54
Le Rouret	178,55	-10,05%	160,60	19,48%	191,88	-29,38%	135,50	34,77
Saint-Paul	70,65	80,21%	127,32	-11,40%	112,80	-40,09%	67,58	19,12
Tourrettes-sur-Loup	380,65	-7,47%	352,21	-8,91%	320,82	21,35%	389,31	90,33
Valbonne	965,55	-3,09%	935,71	-4,10%	897,36	20,95%	1 085,34	83,51
Vallauris	5 912,41	0,51%	5 942,48	-18,47%	4 844,85	-8,58%	4 428,98	151,06
Villeneuve-Loubet	939,90	-0,50%	935,22	-9,29%	848,38	62,78%	1 380,98	94,39
TOTAL	21 879,52	4,44%	22 850,31	-6,46%	21 373,89		22 820,83	
Opération CSR complément							355,03	
TOTAL 2010						8,43%	23 175,86	
kg/an/hab	104,59		86,78		81,17		86,50	

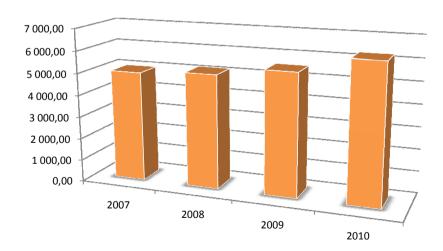
Evolution du tonnage des encombrants sur l'aire d'UNIVALOM



DONNEES BOIS

Déchets Bois	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	422,68	2,36%	432,64	34,65%	582,56	20,13%	699,83	16,93
Mougins	735,62	1,03%	743,18	-14,36%	636,47	0,63%	640,48	32,00
La CASA	3 840,68	3,88%	3 989,84	8,22%	4 317,94	13,99%	4 921,98	27,43
Antibes	2 191,64	2,71%	2 251,08	3,24%	2 323,96	-0,82%	2 304,88	29,54
La colle sur Loup							4,16	0,54
Tourrettes-sur-Loup	249,28	-3,66%	240,16	-3,96%	230,64	11,55%	257,28	59,69
Valbonne	646,42	4,70%	676,80	11,86%	757,10	11,60%	844,96	65,01
Vallauris	753,34	9,09%	821,80	22,44%	1 006,24	48,31%	1 492,36	50,90
Villeneuve Loubet							18,34	1,25
TOTAL UNIVALOM	4 998,98	3,33%	5 165,66	7,19%	5 536,97	13,10%	6 262,29	
kg/an/hab	20,89		19,62		21,03		23,74	

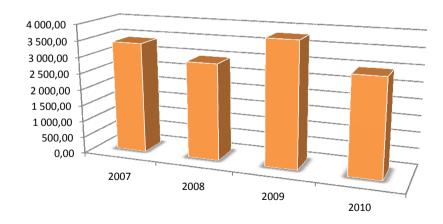
Evolution du tonnage bois sur l'aire d'UNIVALOM



DONNEES FERRAILLES

Ferrailles	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	680,35	-15,63%	574,00	15,26%	661,60	-29,18%	468,52	11,33
Mougins	368,50	-19,92%	295,08	-7,09%	274,16	-47,79%	143,15	7,15
CASA	2 352,85	-11,32%	2 086,50	37,44%	2 867,67	-18,09%	2 349,00	13,09
Antibes	939,21	-20,27%	748,80	42,51%	1 067,08	-15,54%	901,26	11,55
Gourdon					102,70	-84,97%	15,44	33,49
Roquefort-les-Pins	72,77	47,00%	106,97	24,26%	132,92	4,06%	138,32	21,22
Tourrettes-sur-Loup	183,36	-19,00%	148,52	36,67%	202,98	-29,24%	143,62	33,32
Valbonne	566,66	-6,21%	531,46	2,25%	543,42	-44,39%	302,19	23,25
Vallauris	578,95	-4,87%	550,75	48,63%	818,57	3,62%	848,17	28,93
TOTAL								
UNIVALOM	3 401,70	-13,11%	2 955,58	28,69%	3 803,43	-22,16%	2 960,67	
kg/an/hab	14,22		11,22		14,44		11,22	

Evolution du tonnage des ferrailles sur l'aire d'UNIVALOM

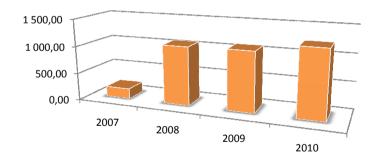


DONNEES DEEE

DEEE	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	35,35	447,95%	193,70	12,37%	217,66	5,87%	230,43	5,57
Mougins	29,50	253,02%	104,14	-18,98%	84,38	-5,01%	80,15	4,00
La CASA	122,28	531,70%	772,45	1,62%	784,98	16,77%	916,63	5,11
Antibes	0,00		387,96	-12,22%	340,56	-11,10%	302,75	3,88
Tourrettes sur Loup	12,10	444,29%	65,86	-30,03%	46,08	15,81%	53,37	12,38
Valbonne	50,37	290,79%	196,84	0,03%	196,91	18,32%	232,98	17,93
Vallauris	59,81	103,63%	121,79	65,39%	201,43	62,60%	327,53	11,17
TOTAL UNIVALOM	187,13	471,95%	1 070,29	1,56%	1 087,02	12,90%	1 227,21	
kg/an/hab	0,78		4,06		4,13		4,65	

Cette filière a été mise en place sur le territoire syndicale le dernier trimestre 2007.

Evolution du tonnage de DEEE sur l'aire d'UNIVALOM





Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : quelques chiffres clés

UNIVALOM (06)

1 227,2 tonnes de DEEE collectées en 2010



1 227,2 tonnes de DEEE collectées en 2010

Soit une évolution de 13% par rapport à la collecte 2009





Votre performance est de 4,7 kg/ha/an

Performance nationale filière : 6,5 kg/ha/an

Milieu	Performance
Rural	6,9 kg/ha/an
Semi-urbain	5,2 kg/ha/an
Urbain	2,4 kg/ha/an

Strates de population	% CL	Performance
0 -12 000	40,1 %	7,9 kg/ha/an
12 000 -15 000	8,6 %	7,1 kg/ha/an
15 000 - 30 000	20,8 %	6,1 kg/ha/an
30 000 - 50 000	9,4%	5,5 kg/ha/an
50 000 - 100 000	9,8%	5,5 kg/ha/an
100 000 - 400 000	9,8%	4,1 kg/ha/an
400 000 - 500 000	0,8%	3,0 kg/ha/an
+500 000	0,9 %	3,1 kg/ha/an



999,6 Tonnes de matières recyclées 56,4 Tonnes de matières valorisées énergiquement Soit 1 056,0 tonnes valorisées

Taux moyen de recyclage Collectivités locales : 81% Taux moyen de valorisation Collectivités locales : 85%



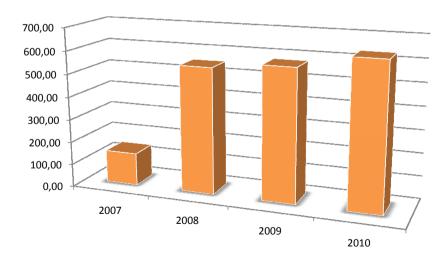
732,863 tonnes de C02 évitées 1 140 barils de pétrole économisés

DONNEES CARTONS

Cartons	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	0,00	0,00	0,00	0,00	5,58	2,44	19,18	0,4639799
Mandelieu							2,2	0,1024781
Mougins	62,24	-5,59%	58,76	14,67%	67,38	5,14%	70,84	3,54
La CASA	79,90	515,26%	491,59	2,41%	503,45	7,33%	540,33	3,01
Antibes	0,00		404,03	4,98%	424,15	4,89%	444,87	5,70
Valbonne	79,90	9,59%	87,56	-9,43%	79,30	20,38%	95,46	7,34
TOTAL UNIVALOM	142,89	285,16%	550,35	4,74%	576,41	9,74%	632,55	
kg/an/hab	0,60		2,09		2,19		2,40	

A noter en 2008, la mise en place de collectes porte à porte de cartons sur les territoires de Sophia Antipolis et Mandelieu -La Napoule

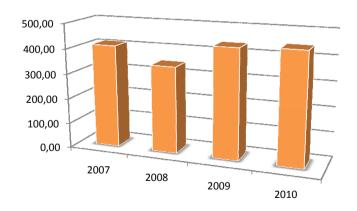
Evolution du tonnage des cartons sur l'aire d'UNIVALOM



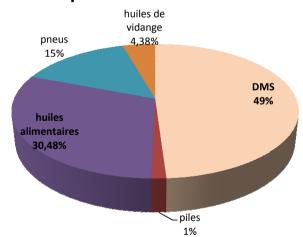
DONNEES DDM

DDM	DMS	piles	batteries	huiles alimentaires	pneus	huiles de vidange	Total
Le Cannet	22,75	1,61	0,00	1,20	3,02	3,73	32,31
Mandelieu		0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,62
Mougins	18,88	0,64	0,00	0,00	10,20	2,28	32,00
Théoule		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
La CASA	175,01	3,36	0,00	133,65	52,12	13,38	377,52
Antibes	78,83	2,16	0,00	128,34	22,40	6,03	237,76
Roquefort les pins	9,63	0,00	0,00	0,76	0,00	2,26	12,65
Tourrettes sur Loup	11,44	0,00	0,00	1,00	10,66	1,88	24,98
Valbonne	42,56	0,00	0,00	1,68	0,00	2,01	46,25
Vallauris	23,62	0,92	0,00	0,00	19,06	1,20	44,80
Villeneuve-Loubet	8,92	0,28	0,00	1,87	0,00	0,00	11,07
UNIVALOM	216,64	6,23	0,00	134,85	65,34	19,39	442,45

Evolution du tonnage des DDM sur l'aire d'UNIVALOM



Composition des DDM en 2010



LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES (DDM)

Collectés sur les déchèteries ou les centres techniques, les Déchets Dangereux des Ménages constituent un gisement très hétéroclite de déchets nécessitant un traitement spécifique. Bien qu'il s'agisse de petites quantités, les DDM sont des polluants dont les coûts de traitement à la tonne sont élevés du fait de leur diversité et spécificité.

LES DMS

Il s'agit des déchets: peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres d'UNIVALOM.

La collecte des DMS nécessite un stockage spécifique (armoire DMS, équipée de caisses palettes, petits bacs et d'étagères permettant de séparer les différentes catégories).

Lors de la reprise, le prestataire conditionne les déchets afin de sécuriser le transport, puis les apporte sur un centre collecteur. Là, un regroupement par catégorie sera effectué afin d'orienter les déchets vers leur filière de traitement.

Concernant ce flux, UNIVALOM bénéficie en 2010 pour la dernière année d'aides aux transports et aux traitements de certains DMS (Agence de l'Eau). Ces aides représentent environ 30% des coûts.

LES PNEUS, LES BATTERIES, LES HUILES ET LES PILES

Les déchèteries du territoire d'UNIVALOM mettent à la disposition des habitants, des conteneurs affectés aux collectes des pneus, des batteries et des huiles (vidange et alimentaires).

Les huiles de vidange sont gérées via la filière « Vidange Propre » initiée par l'ADEME (incinération des huiles de vidange en cimenterie). De ce fait, le coût de cette filière de traitement est nul. Les enlèvements sont assurés par le transporteur de la filière.

Les producteurs de piles ont obligation de traiter leur produit en fin de vie. COREPILE en assure la charge. Une convention a été signée courant 2005, entre UNIVALOM et cet organisme, pour la prise en charge de ce déchet. Cette filière est gratuite pour le syndicat.

Filières de traitement :

- Les huiles alimentaires collectées en 2010 sont valorisées en biocarburant ;
- Les pneus sont triés en 3 catégories : les pneus à rechaper, réutilisables et ceux à valoriser en granulés de caoutchouc ;
- Les piles sont traitées soit par un procédé d'hydrométallurgie (séparation des éléments organiques et métalliques, puis broyage) soit par un procédé de pyro-métallurgie (fusion-séparation après tri). Les matières obtenues après transformation peuvent être réutilisées dans l'industrie des piles, par exemple.

ANNEXE XV: BILAN FINANCIER DES FLUX DES DECHETS EN 2010

MATRICE SIMPLIFIEE D'EXPRESSION DES COUTS

		O.M	EMR, JMR, Verre	DECHETS VERTS	DECHETS DE BOIS	GRAVATS	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	AUTRES FILIERES	
	TONNAGE*	129 308,69	17 061,04	29 546,76	6 262,29	19 511,88	23 175,86	2 960,67	2 302,21	
	230 129,40	56,19%	7,41%	12,84%	2,72%	8,48%	10,07%	1,29%	1,00%	
	Fonctionnelles 1 337 611,43 €	751 597,93 €	99 166,13 €	171 738,53 €	36 399,13 €	113 411,47 €	134 708,10 €	17 208,69 €	13 381,44 €	
유	- Communication		210 137,40 €							
CHARGES	- Transit/Transport	692 492,05 €	65 269,49 €	496 580,28 €	157 833,00 €	358 546,70 €	1.235.260,97 (hors incinération: 116.693,90€)	46 397,20 €	49 805,19 €	
	- Trait./Elimination	8 931 018,77 €	1 746 773,76 €	1 357 152,72 €	290 845,70 €	162 521,38 €	2 160 053,64 €			
	Total Charges	10 375 108,75 €	2 121 346,78 €	2 025 471,53 €	485 077,83 €	634 479,55 €	3 530 022,71 €	63 605,89 €	63 186,63 €	
PR	Industriel	3 483 655,91 €	758 573,13 €					88 820,34 €	34 009,35 €	
PRODUITS	Soutien		579 526,27 €						105 509,57 €	
ST	Aides & Subv.								61 791,10 €**	
	Total Produits	3 483 655,91 €	1 338 099,40 €					88 820,34 €	139 518,92 €	
	€HT/Tonne	53,29 €	45,91 €	68,55 €	77,46 €	32,52 €	152,31 €	- 8,52 €	27,45 €	

^{*} il s'agit uniquement du tonnage UNIVALOM (hors apports extérieurs sur l'UVE)

NB : ce tableau ne tient pas compte des contributions des collectivités membres, et de Mouans -Sartoux (copropriétaire de l'UVE) La répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages

^{**}Il est à noter que l'aide de l'Agence de l'Eau (61 791,10 € HT) est directement déduite des factures

MATRICE SIMPLIFIEE D'EXPRESSION DES COUTS

		PNEUS	CARTONS	BATTERIES	HUILES Alimentaires	D.M.S.	Piles	DEEE	Bouteilles de Gaz*	huiles vidange
	TONNAGE	65,34	632,55	0	134,85	216,64	6,23	1227,21	2991	19,39
	230 129,40	0,03%	0,27%	0,00%	0,06%	0,09%	0,003%	0,53%		0,01%
	Fonctionnelles 1 337 611,43 €	379,78 €	3 676,65 €	0€	783,81 €	1 259,21 €	36,21€	7 133,07 €	€	112,70€
CHARGES	Communication									
?GES	Transit/Transport		21 510,00 €							
	Trait./Elimination	13 704,30 €	28 295,19 €		16 298,83 €	155 993,43 €			60 418,00 €	
	Total Charges	14 084,08 €	53 481,84 €	0€	17 082,64 €	157 252,64 €	36,21€	7 133,07 €	60 418,00 €	112,70€
PRO	Industriel		34 009,35 €							
PRODUITS	Soutien							105 509,57 €		
ST	Aides & Subv.					61791,10 €**				
	Total Produits		34 009,35 €					105 509,57 €		
	€HT/Tonne	215,55€	30,78 €		126,68€	725,87 €	5,81 €	- 80,16 €		5,81 €

^{*} ce gisement est quantifié en nombre de bouteilles

^{**} cette aide de l'Agence de l'Eau est directement déduite sur la facturation La répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages